



COLLECTIF DES ORGANISATIONS DES JEUNES
SOLIDAIRES DU CONGO-KINSHASA
« COJESKI / RDC »



*ONG dotée du Statut Consultatif spécial auprès du Conseil
Economique et Social des Nations Unies (ECOSOC).*



**PHOTO,
MONUC**

Sous la direction de M. Fernandez MURHOLA, Coordonnateur National du COJESKI-RDC

**RAPPORT ANALYTIQUE DU MONITORING GLOBAL DES
ELECTIONS PRESIDENTIELLES ET LEGISLATIVES
En République Démocratique du Congo**

**Esquisse sur les tendances générales avec un échantillonnage de trois
Bureaux
de vote par Circonscription Electorale**

COJESKI-RDC

Réseau National de 340 associations des
Jeunes oeuvrant en RD Congo depuis 1995,

- Doté de la Personnalité juridique et
- Jouissant du Statut d'Observateur auprès de
la Commission Africaine des droits de
l'homme et des peuples / Union Africaine.

- **Kinshasa, Août 2006** -

SIEGE ADMINISTRATIF : N° 13 bis, Avenue Masimanimba, Quartier Lodja, Commune de
KASAVUBU **B.P.**: 448 Kinshasa I - Rép. Démocratique du Congo,
Téléphone: + 243.998.121.369 / + 243.998.666.310 - **Fax**: 0033.821.188.448

RAPPORT ANALYTIQUE DU MONITORING GLOBAL DES ELECTIONS PRESIDENTIELLES ET LEGISLATIVES En République Démocratique du Congo

**Esquisse sur les tendances générales avec un échantillonnage de trois
Bureaux
de vote par Circonscription Electorale**

PLAN DU RAPPORT

O. INTRODUCTION

I. GENESE ET ENJEUX DU PROCESSUS ELECTORAL EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO.

- I.1. Chronologie des principaux faits récents en République Démocratique du Congo (de 1994 à 2006).
- I.2. Points clés pour la République Démocratique du Congo.
- I.3. Pourquoi le problème persiste – t –il à ce jour ?
- I.4. Les combats se poursuivent – ils ?
- I.5. Combien de personnes ont été victimes du conflit depuis ses débuts ?
- I.6. Quelques perspectives socio – économiques en RD.Congo.

II. BREVE PRESENTATION DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO (Aspects historiques, Culturels, Politiques et Géographiques)

III. PRESENTATION DU COJESKI – RDC

IV. PROBLEMATIQUE ET PERTINENCE D'UNE CAMPAGNE ELECTORALE EXPERIMENTALE POUR TOUS LES CANDIDATS.

- IV.1. Affichages des Photos, calicots et autres affiches sur les édifices publiques.

- IV.2. Les conditions discriminatoires d'accès aux médias publics et privés aux fins de la campagne électorale.
- IV.3. Des mandataires actifs des entreprises publiques et mixtes candidats aux élections législatives.
- IV.4. Absence des affiches de la majorité des candidats Présidents de la République dans les coins et recoins du Congo profond.
- IV.5. Non respect du délai de la campagne électorale.
- IV.6. Utilisation des mineurs à des fins propagandistes.
- IV.7. Du climat d'intolérance durant la campagne électorale.
- IV.8. Partis Politiques aux projets de Société identiques, globaux, généraux, non localisables dans le temps et dans l'espace et dépourvus de tout indicateur objectivement vérifiable.
- IV.9. Elections Générales avec des Candidats présumés auteurs des crimes de guerre et des crimes économiques : vers la sacralisation de l'Impunité.
- IV.10. Clôture de la Campagne Electorale dans un climat des violences et de Psychose généralisée à Kinshasa capitale de la Rép. Dém. du Congo.

V. TABLEAU SYNOPTIQUE DES TENDANCES GENERALES DES RESULTATS POUR LES ELECTIONS PRESIDENTIELLES.

VI. TABLEAU SYNOPTIQUE DES TENDANCES GENERALES DES RESULTATS POUR LES ELECTIONS LEGISLATIVES.

VII. CONCLUSION GENERALE

• **CARTE ET EMBLEME DE LA REP. DEM. DU CONGO**



• **LEGENDE**

Villes et agglomérations

Les symboles jaunes représentent les capitales de pays. Les symboles rouges représentent les capitales d'État, de province ou d'autres divisions administratives. Les symboles blancs représentent les chefs-lieux de comtés ou de divisions administratives secondaires.

-  Pop. 1 000 000+
-  Pop. 500 000 à 999 999
-  Pop. 100 000 à 499 000
-  Pop. 20 000 à 99 000
-  Pop. 5 000 à 19 000
-  Pop. 1 à 4 999
-  Autre lieu habité
-  Agglomération

Limites

-  Limite d'État
-  Contestée
-  Ligne de cessez-le-feu
-  Indéfinie
-  Limite administrative de premier ordre et autre limite intérieure

-  Limite administrative de deuxième ordre

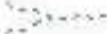
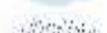
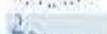
Altitude (en m)

-  Plus de 5000
-  De 3500 à 5000
-  De 2000 à 3500
-  De 1000 à 2000
-  De 500 à 1000
-  De 200 à 500
-  De 50 à 200
-  De 0 à 50
-  Au dessous du niveau de la mer

Autres symboles

-  Centre d'intérêt

Caractéristiques hydrographiques

-  Chute d'eau, rapide
-  Cours d'eau
-  Cours d'eau non permanent
-  Canal
-  Lac
-  Lac intermittent
-  Récif
-  Océan, mer

Magellan Autres détails maritimes

Caractéristiques physiques

-  Pic, sommet
-  Plus haut sommet
-  Volcan
-  Plus haut volcan
-  Montagne sous-marine

 Glacier

 Marais

ASIE Continent

CORSE Île

GOBI Région

Cap Ann Détails côtiers

Parcs et sites protégés

 Parc national

Principales abréviations

- Nat'l National
- P.N. Parc national
- N.H.P. National Historic Park (parc historique national)
- N.M. National monument (monument national)
- N.R.A. National Recreation Area (parc national)
- I.R. Indian Reservation (réserve indienne)

0. INTRODUCTION

La République Démocratique du Congo est l'un des grands Etats de l'Afrique, le 3^{ème} de part sa superficie (2.345.000 km²) et le premier de part ses potentialités naturelles. Indépendant politiquement depuis 1960 de la colonisation¹ Belge, mais jamais vécu dans l'indépendance et donc dans la démocratie, puisque celle-ci fut confisquée au profit d'une dictature² sanguinaire pendant 32 ans, qui à son tour fut succédée par une guerre d'agression de la part de ses voisins de l'Est notamment (le Rwanda, l'Ouganda et le Burundi).

Commencée en 1996, cette guerre fut officiellement cessée en 2002, avec un bilan de près de 3 millions de morts émaillée de massacres à grande échelle, des actes d'anthropophagies de la part de combattants de certains groupes armés, des viols massifs des femmes et des petites filles mineurs, des déplacements massifs des populations de leurs milieux habituels, les départs vers le refuge d'une grande partie de la population, le pillage des ressources du sol, du sous sol, de la faune et de la flore, la destruction méchante des infrastructures de base, ... bref des crimes imprescriptibles et autres crimes économiques jamais vécu dans l'histoire récente de l'Afrique Contemporaine.

Avec la mise sur pied d'un gouvernement des belligérants sur base d'un accord dit global et inclusif signé à Sun city en Afrique du sud, la RDCongo s'est lancée dans un processus de transition ayant comme objectif global la tenue des élections démocratiques, libres et transparentes. C'est dans ce cadre que la RDC avec l'appui de la communauté internationale s'est employée à organiser le référendum constitutionnel en date du 18 et 19 décembre 2005 ainsi que les scrutins législatifs et présidentiels en date du 30 et 31 juillet 2006.

Le COJESKI-RDC a été au rendez- vous comme organisme mandatant les observateurs sur terrain dans toutes les circonscriptions électorales de la République Démocratique du Congo, bien attendu dans une approche de monitoring à la fois actif, passif et proactif. C'est dans ce cadre qu'il fournit ce rapport à mi-parcours dans l'optique de dégager les tendances générales des résultats tels que récoltés dans les différentes provinces du Pays.

¹ *COLONISATION* : Action par laquelle des territoires sont occupés et exploités par un pays étranger dont ils dépendent politiquement, voire économiquement. Le fait colonial est l'une des données majeures de l'époque contemporaine. Bien qu'à l'heure actuelle il n'existe officiellement plus de colonies, les effets des politiques de la colonisation se font encore sentir et le débat sur le colonialisme demeure d'actualité.

Il est particulièrement significatif de constater que, si des situations de dépendance d'une région et d'un peuple vis-à-vis d'un autre pays ont pu être observées sur divers points du globe et à des époques extrêmement variées, le phénomène de colonisation proprement dit a été l'œuvre des seuls États d'Europe occidentale.

² *DICTATURE* : Régime politique autoritaire, établi et maintenu par la violence, dans lequel un homme ou un groupe d'hommes détient un pouvoir absolu. L'histoire des pays d'Amérique du Sud et d'Afrique noire est jalonnée de coups d'État et de dictatures. L'inexpérience politique et l'absence de traditions démocratiques expliquent en grande partie le recours au gouvernement dictatorial. Les conditions économiques, concentration des richesses dans les mains de quelques-uns et faible développement du pays, contribuent également à l'émergence de pouvoirs autoritaires, qui semblent seuls capables de redistribuer les richesses et de planifier le développement économique. Lorsque l'État est une création artificielle de l'ancien colonisateur, comme en Afrique noire, les citoyens ont moins le sentiment d'appartenance à une nation qu'à un groupe, ethnique ou religieux. L'allégeance au pouvoir central est difficile. Pour maintenir l'État, en l'absence de cohésion nationale préexistante, un pouvoir fort peut apparaître nécessaire. Les dictatures, dans ces pays, ont pris les formes les plus diverses : juntes militaires en Amérique du Sud, régimes de parti unique dans les pays d'Afrique noire ayant copié le modèle socialiste aux lendemains de la décolonisation, ou coexistence d'un pouvoir autoritaire et d'institutions démocratiques modernes (Parlement, élections). Depuis le début des années quatre-vingt, les deux continents sont entrés dans un difficile processus de démocratisation.

I. GENESE ET ENJEUX DU PROCESSUS ELECTORAL EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

I.1 Chronologies de principaux faits récents en RDCongo (1994 -2006) :

En 1994 :

On retiendra l'assassinat des Présidents Juvénal HABYARIMANA du RWANDA et Cyprien NTARYAMIRA du BURUNDI alors qu'ils venaient des négociations d'Arusha autour de la problématique de la paix et de cohabitation interethnique au Rwanda (Pas d'enquêtes jusqu'à ce jour !) ;

Début du génocide Rwandais, dépeuplement du Rwanda par 80 % de ses occupants et déversement des millions des réfugiés Rwandais dans les provinces est de la RDC ainsi qu'en Tanzanie ;

En Octobre 1996 :

Le Front Patriotique Rwandais (FPR) appuyé par l'Armée Ougandaise et Burundaise agressent la RDCongo, envahissent les provinces du Nord et du sud-Kivu, déciment les camps des réfugiés Rwandais en RDCongo alors sous la protection internationale, font le contre-génocide en RDC, créent l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo (AFDL) menés par Laurent-Désiré Kabila et soutenus par le Rwanda et l'Ouganda, prennent Kinshasa, la capitale du Zaïre, le 17 mai 1997, forçant le président Mobutu Sese Seko à l'exile.

17 mai 1997 - Laurent-Désiré Kabila s'autoproclame président du Zaïre et rebaptise le pays République démocratique du Congo (RDC).

3 août 1998 - Des officiers tutsis congolais et des soldats rwandais, soutenus par le Rwanda et l'OUGANDA créateur de l'AFDL, se révoltent contre le président Laurent-Désiré Kabila, envahissent et occupent les provinces du Nord et du Sud-Kivu et progressivement le Maniema, La Province Orientale ainsi que le Nord du Katanga.

4 août 1998 - La RD Congo accuse le Rwanda et l'OUGANDA d'être l'instigateurs de la rébellion militaire de la veille.

8 août 1998 - Laurent-Désiré Kabila, rencontre le président rwandais Pasteur Bizimungu et d'autres dirigeants de la région à Victoria Falls, Zimbabwe, sans parvenir à un accord.

16 août 1998 – Le Rwanda et l'OUGANDA créent une rébellion politico-militaire dénommée le Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD), dirigée par Ernest Wamba dia Wamba. Six pays entrent en guerre sur le sol congolais : le Rwanda, l'Ouganda et le Burundi contre la RDCongo de Laurent-Désiré Kabila soutenu par l'ANGOLA, le ZIMBABWE, la NAMIBIE et le TCHAD.

Pour l'année 1999 on retiendra :

10 juillet 1999 - Un cessez-le-feu est signé à Lusaka (Zambie), entre les six pays impliqués dans la guerre en RDC: République Démocratique du Congo, Angola, Namibie, Zimbabwe, Rwanda et Ouganda. Cependant, le cessez-le-feu ne sera jamais appliqué ! Combats et massacres continuent.

Août 1999 - Affrontements entre le Rwanda et l'Ouganda qui se disputent le contrôle de la ville de Kisangani (Province orientale), plaque tournante du marché du diamant. Pas d'enquêtes internationales jusqu'à ce jour !

30 novembre 1999 - La résolution 1279 du Conseil de sécurité de l'ONU autorise la création de la Mission des Nations unies en République démocratique du Congo (MONUC).

Pour l'année 2000 on retiendra :

24 février 2000 - Par la résolution 1291 du Conseil de sécurité, l'ONU approuve l'envoi de 5.537 Casques bleus pour faire respecter le cessez-le-feu du 10 Juillet 1999.

16 juin 2000 - Résolution 1304 de l'ONU ordonnant le retrait de toutes les troupes étrangères du territoire congolais sans fixer de date limite. Par cette résolution les Nations Unies reconnaissent la présence des troupes étrangères en RD Congo mais ignorent l'agression dont le pays a été victimes de ces troupes !

Pour l'année 2001 on retiendra :

16 janvier 2001 - Laurent-Désiré Kabila, est mystérieusement assassiné à Kinshasa. Une parodie de procès est menée par l'Ex Cour d'Ordre Militaire (Instance *judiciaire de premier et dernier ressort*). Plusieurs présumés auteurs de ce forfait seraient toujours en circulation et plusieurs présumés innocents ont été condamnés à mort mais cinq ans durant toujours prisonniers !

17 janvier 2001 - Joseph Kabila est nommé chef de l'Etat.

29 mars 2001 - La MONUC déploie son premier contingent dans l'est, en territoire rebelle, et le 4 avril en zone gouvernementale.

15 octobre 2001 - Ouverture officielle du dialogue intercongolais à Addis-Abeba, en Ethiopie. Ce forum réunit 80 délégués représentant le gouvernement congolais, les rébellions (MLC, RCD, RCD-ML), l'opposition politique et la société civile. Il doit régler le volet politique de l'accord de Lusaka dont le cessez-le-feu n'a pas été respecté depuis juillet 1999. Mais il est immédiatement interrompu pour ne reprendre qu'en février 2002.

Pour l'année 2002 on retiendra :

25 février 2002 - Ouverture de négociations à Sun City (Afrique du Sud), sous la médiation de Ketumile Masire. Quelque 300 délégués sont réunis pour élaborer un accord sur le régime de transition à mettre en place avant les élections. Un accord partiel de partage du pouvoir est conclu. Il n'est pas signé par le RCD-Goma et plusieurs partis politiques dits d'opposition radicale.

30 juillet 2002 - Accord entre la RDC et le Rwanda signé à Pretoria (Afrique du Sud). Le président rwandais Paul Kagamé s'engage à retirer ses 30 000 soldats de la RDCongo en échange du désarmement, du regroupement et rapatriement par le gouvernement congolais des rebelles extrémistes hutu rwandais (ex-Forces armées rwandaises et milices Interahamwé présumés responsables du génocide de 1994) repliés en RDC.

6 septembre 2002 - Accord entre la RDC et l'Ouganda signé à Luanda (Angola) pour le retrait total des troupes ougandaises du nord-est du territoire Congolais.

5 octobre 2002 - Fin du retrait apparent des troupes de l'Armée Patriotique Rwandaise (APR).

30 octobre 2002 - Fin du retrait des troupes angolaises, namibiennes et zimbabwéennes, alliées au Gouvernement Congolais.

17 décembre 2002 - Poursuite du dialogue intercongolais à Pretoria sous la médiation de l'ONU et de l'Afrique du Sud : l'accord de cessez-le-feu de Lusaka de juillet 1999 est complété par un accord politique global sur le partage du pouvoir pendant une période de transition de deux ans entre Joseph Kabila et quatre vice-présidents émanant des quatre composantes des négociations ouvertes depuis octobre 2001 : le gouvernement, les deux principaux mouvements rebelles (MLC et RCD-Goma), l'opposition non armée et la société civile. Des élections générales auront lieu après la période de transition.

Pour l'année 2003 on retiendra :

2 avril 2003 - Clôture et signature de l'"accord global et inclusif" du dialogue intercongolais à Sun City (Afrique du Sud).

4 avril 2003 - Promulgation de la Constitution de transition.

7 avril 2003 - Le président Kabila prête serment sur la nouvelle Constitution.

15 avril 2003 - Mise en place de "l'administration spéciale intérimaire de l'Ituri".

7 mai 2003 - Fin du retrait des troupes ougandaises de Bunia. L'Ouganda maintient cependant des soldats dans d'autres poches de combats en Ituri.

30 mai 2003 - Par la résolution 1484 adoptée par le Conseil de sécurité, l'ONU décide la création d'une force multinationale d'urgence en Ituri pour sécuriser Bunia. Elle est déployée par l'Union européenne et placée sous commandement français (effectifs : 1.850 hommes de neuf pays, en majorité français). Nom de code : Artémis. L'opération débute le 6 juin 2003 et prend fin le 1er septembre

2003.

30 juin 2003 - Nomination d'un gouvernement de transition en RD Congo selon l'accord conclu à Prétoria le 17 décembre 2002. Dirigé par le chef de l'Etat Joseph Kabila assisté de quatre vice-présidents, le gouvernement d'union nationale où sont représentées toutes les composantes du dialogue intercongolais (gouvernement, MLC, RCD, société civile et opposition politique) est chargé de préparer des élections libres dans un délai de deux ans.

17 juillet 2003 - Prestation de serment des quatre vice-présidents, Abdoulaye Yerodia Ndombasi (composante gouvernementale), Azarias Ruberwa (ex-rébellion soutenue par le Rwanda), Jean-Pierre Bemba (ex-rébellion soutenue par l'Ouganda) et Arthur Z'ahidi Ngoma (opposition politique).

Pour l'année 2004 on retiendra :

14 mai 2004 - Six des sept groupes armés opérant en Ituri signent l' "*Acte d'engagement de Kinshasa*" par lequel ils s'engagent à déposer les armes.

16 mai 2004 - Le gouvernement congolais nomme les nouveaux gouverneurs et vice-gouverneurs des onze provinces. La restauration de l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du territoire est une composante majeure du processus de réconciliation en cours en RDC.

Du 26 mai – Au 9 juin 2004 - Dans la ville de Bukavu, au Sud-Kivu, de violents affrontements éclatent entre les Forces armées de la RD Congo (FARDC) et deux groupes de soldats dissidents dirigés par deux chefs rebelles et anciens officiers du Front Patriotique Rwandais (FPR) : le général Laurent Nkunda et le colonel Jules Mutebusi. Appuyés par le Rwanda, les dissidents chassent l'armée régulière (aux *troupes hétéroclites*) de Bukavu le 2 juin.

3-4 juin 2004 - Des manifestations et pillages, faisant 12 morts, ont lieu à Kinshasa, Kisangani et d'autres villes de la RDC contre les bâtiments de la MONUC pour dénoncer la prise de Bukavu par les soldats Rwandais et sous le regard passif de la MONUC.

9 juin 2004 - Les troupes dissidentes quittent Bukavu, sous la pression de la population, de la MONUC et des médiateurs internationaux.

13 juillet 2004 - L'administration du district de l' Ituri s'installe à Bunia, en remplacement de l'administration spéciale intérimaire mise en place le 15 avril 2003.

13 août 2004 - Au Burundi, dans le camp des réfugiés de Gatumba (*anciennement appelé Katumba, zone Congolaise du delta de la Ruzizi actuellement spoliée par le Burundi depuis 1984 et faisant partie des contentieux territoriaux entre la RDC et le Burundi*), près de la frontière avec la RD Congo, massacre de 159 Réfugiés Banyamulenge par des rebelles hutu burundais des Forces nationales de libération (FNL). Le Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD, ex-rébellion) d'Azarias Ruberwa suspend pendant dix jours sa participation aux Institutions de la transition et accuse prématurément les

résistants Mai-Mai.

1 octobre 2004 - Le Conseil de Sécurité de l'ONU, par sa résolution 1565 (2004), augmente l'effectif de la MONUC et renforce son mandat en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

Pour l'Année 2005 on retiendra :

10 janvier 2005 - Une manifestation de protestation à Kinshasa contre un éventuel report des élections fait au moins quatre morts.

25 février 2005 - Un convoi de la MONUC est attaqué aux environs de Bunia, en Ituri, par des miliciens du Front des nationalistes intégrationnistes, ethnie Lendu majoritaire (FNI) causant la mort de neuf casques bleus bangladais venus protéger un camp de 8 000 réfugiés qui subissent les exactions des rebelles depuis plusieurs semaines. L'aide humanitaire est suspendue et le gouvernement congolais envoie 3 000 soldats supplémentaires en Ituri.

29 mars 2005 - Par la résolution 1592 du Conseil de sécurité, le mandat de la MONUC est prolongé jusqu'au 1er octobre 2005.

30 mars 2005 - Les rebelles hutu rwandais des Forces démocratiques pour la libération du Rwanda (FDLR), impliqués dans le génocide de 1994 et dans la guerre qui ravage le Kivu où ils sont réfugiés depuis 1994, annoncent leur intention de cesser la lutte armée contre le pouvoir tutsi rwandais du Général Paul KAGAME.

18 avril 2005 - L'embargo sur les armes est étendu à l'ensemble de la RD Congo par la résolution 1596 du Conseil de sécurité. L'embargo, décidé le 28 juillet 2003 par la résolution 1493 du Conseil de sécurité, frappait les armes à destination du Nord et du Sud Kivu.

16 mai 2005 - Adoption solennelle du projet de Constitution de la 3ème République par le Parlement.

30 juin 2005 - Plusieurs personnes ont été tuées ou blessées, à Kinshasa et dans d'autres villes de la RDC, quand la police a réprimé une série de rassemblements de l'opposition contre la prolongation de la transition.

9 juillet 2005 - Un meeting autorisé par le Gouvernorat de Kinshasa, suite à la demande de l'Union pour la Démocratie et le Progrès social (UDPS), parti de l'opposition, et ce conformément à la législation en vigueur, s'est déroulé dans le calme et le respect de la loi organisé.

29 novembre 2005 - Adoption d'une loi d'amnistie, en l'absence des députés proches du président Kabila.

2 décembre 2005 - Le Parti du peuple pour la reconstruction et la démocratie (PPRD, proche de Kabila) affirme que la loi est « conforme » à l'Accord global et

inclusif de transition.

14 décembre 2005 - Prolongation de la transition jusqu'au 30 juin 2006.

18 décembre 2005 - Le référendum sur la constitution connaît un taux de participation de 62 %. La nouvelle loi fondamentale est approuvée par plus de 84,31 % des suffrages exprimés. Ce vote est le premier d'une série de scrutins prévus en 2006 et qui devront mettre un terme à la transition politique, à la gestion du pouvoir public par la force des armes, à la gestion du pouvoir public par la ruse des accords sournois ainsi qu'à la privatisation des affaires publiques par des partis politiques sans assises et mandat populaires.

Pour l'année 2006 on retiendra :

18 janvier 2006 - Des insurgés du Général Laurent NKUNDA appuyés par l'Armée Rwandaise attaquent et occupent brièvement plusieurs localités autour de Rutshuru et Kanyabayonga /Lubero (Nord-Kivu), reprises après des affrontements par des soldats loyalistes.

23 janvier 2006 - Huit Casques bleus guatémaltèques de la MONUC sont tués lors d'un accrochage avec de présumés rebelles ougandais dans l'extrême est de la RDC. L'est de l'ex-Zaïre est, depuis des années, une zone troublée où sont installés de nombreux groupes rebelles étrangers, ougandais et rwandais essentiellement mais aussi burundais, ainsi que des milices tribales congolaises.

13 février 2006 - L'ONU et la Commission européenne présentent à Bruxelles un ambitieux Plan d'action de 681 millions de dollars pour la RDC.

18 février 2006 - La nouvelle constitution est promulguée par le président de la République et abroge la constitution de la transition ainsi que l'accord global et inclusif.

9 mars 2006 - Promulgation de la loi électorale fixant les dates des différents scrutins électoraux (législatifs et présidentiels).

I.2 Points Clés pour la République Démocratique du Congo

La RDC a été plongée dans plusieurs conflits, certains désormais résolus tandis que d'autres couvent encore. L'Ouganda et le Rwanda ont envahi la RDC en 1996 en arguant la communauté internationale sur leur obligation de protéger leurs territoires contre les groupes armés dissidents qui ont trouvé refuge à l'est du pays. Le Rwanda et l'Ouganda se sont appuyés au départ sur le mécontentement contre le régime de Mobutu pour le renverser et porter Laurent Désiré Kabila au pouvoir. Dès que le nouveau président a cherché à limiter leur influence en RDC, ces derniers se sont retournés contre lui en 1998 et ont

déclenché une guerre qui a impliqué sept pays africains: l'Angola, la Namibie, l'Ouganda, la RDC, le Rwanda, le Tchad et le Zimbabwe. En 1999 les belligérants ont conclu un accord de cessez-le feu, l'Accord de Lusaka, et retiré leurs troupes de RDC. Le Rwanda s'est officiellement retiré en novembre 2002 et l'Ouganda en mai 2003.

I.3 Pourquoi le problème persiste-t-il à ce jour ?

Durant le conflit, le Rwanda et l'Ouganda ont créé des groupes armés ou de milices qui ont provoqué une guerre civile impliquant trois factions principales : le Gouvernement de la RDC (Kabilistes ou PPRD, appuyés par l'Angola, la Namibie et le Zimbabwe), le RCD-G (soutenu par le Rwanda) et le MLC (par l'Ouganda). Ces parties ont signé un accord de partage du pouvoir en juin 2003 qui instaure un gouvernement de transition et prévoit la tenue d'élections dans les deux ans (deux prolongations de six mois de la période de transition sont toutefois autorisées par l'accord). Bien que cet accord ait officiellement mis fin à la guerre civile, il n'a cependant pas conduit à la cessation totale des combats à l'est de la RDC. Des scissions au sein de certaines grandes factions ont provoqué des conflits armés entre elles (par exemple entre le RCD-G et le RCD-K/ML). Les dissidents en désaccord avec le processus de la transition ont déclenché des mouvements de rébellion, en particulier à Bukavu en mai/juin 2004. Les armées étrangères ont laissé derrière elles, après leur départ, des groupes de milices qui poursuivaient des combats entre eux et s'attaquaient aux populations civiles (Ituri). Des groupes armés étrangers, tels que les FDLR, ont gardé le contrôle de certains territoires de l'est de la RDC, contribuant à l'insécurité. Dans le même temps, au Sud Kivu, les Maï-Maï se sont opposés aux chefs militaires qui représentaient les diverses composantes du gouvernement.

Craignant pour leur influence respective sur le RCD-G et le MLC, le Rwanda et l'Ouganda sont intervenus dans les affaires internes de la RDC. Le Rwanda en particulier a cherché à maintenir son contrôle sur le Nord Kivu en s'appuyant sur les forces de défense et des bataillons loyaux au Rwanda. L'Ouganda avait de son côté maintenu des liens étroits avec plusieurs groupes armés de l'Ituri, leur fournissant des armes et les encourageant à ne pas désarmer.

I.4. Les combats se poursuivent-ils encore ?

Des combats se poursuivent, deux ans après l'arrêt officiel des hostilités, et se concentrent sur l'est, plus particulièrement l'Ituri, les provinces du Nord et Sud Kivu ainsi que du Katanga. Des combats y ont lieu de manière sporadique mais régulière, opposant des groupes armés qui n'ont pas encore rejoint le processus d'unification de l'armée nationale congolaise.

Dans certains cas, des éléments d'une même armée se combattent, comme par exemple à Kanyabayonga, au Nord Kivu, en décembre 2004, lorsqu'un bataillon d'anciens soldats du RCD se sont affrontés à d'autres éléments du mouvement. Les FARDC (Forces armées de la République démocratique du Congo) furent alors envoyées pour sécuriser la frontière entre la RDC et le Rwanda, à la demande de Kigali. La plupart des combats sont déclenchés par des "bandits" qui utilisent leurs armes pour voler la population civile. Ce type de violence a un impact particulier sur la population, comparé à toutes les autres formes de

violences commises en RDC : elle la contraint à rester souvent cachée après la tombée de la nuit ou force son exode vers les centres urbains où les ressources sont pourtant déjà maigres.

I.5. Combien de personnes ont été victimes du conflit depuis ses débuts ?

Plusieurs chiffres sont avancés sur le bilan des pertes en vies humaines après six ans de conflit permanent, la plupart attribuées à la crise humanitaire, la famine et les maladies pourtant évitables. Selon une étude publiée par « *International Rescue Committee* » en décembre 2004, 3,8 millions de personnes, pour moitié des enfants, seraient ainsi mortes. Selon Jan Egeland, Coordinateur des affaires humanitaires de l'ONU, les effets persistants du conflit sont responsables d'au moins 1000 décès par jour en RDC tandis qu'environ trois millions de personnes ont un « besoin urgent d'assistance ».

I.6. Quelques perspectives socio-économiques en RDCongo

La RDC voit aujourd'hui s'offrir une occasion unique. Elle émerge peu à peu d'un passé difficile: une longue période coloniale suivie d'une naissance pendant la Guerre froide, puis plusieurs décennies d'instabilité chronique suivies de deux guerres concentrées sur une période de cinq ans. Cet héritage tragique est rendu complexe par le cercle vicieux de l'exploitation illégale des ressources naturelles qui servent souvent à financer l'importation illégale d'armes. Cela contribue directement aux violences à grande échelle et abus des droits de l'homme. La RDC représente l'une des plus grandes tragédies du monde: 3,8 millions de victimes de la guerre; 2,4 millions de déplacés internes; 388.000 réfugiés hors du pays; 17 millions souffrant de malnutrition; 1,5 millions de personnes atteintes par le VIH/SIDA et plus de 2000 victimes des mines terrestres depuis 1998.

C'est une amère ironie de voir que l'un des pays africains les plus riches se trouve désormais parmi les plus pauvres du monde, classé au 167^{ème} rang sur 177 dans le rapport mondial sur le développement humain 2005 du PNUD. Par sa taille, sa population, sa position géographique et son potentiel économique et politique, la RDC peut avoir un impact positif sur l'ensemble du continent africain. La RDC est un moteur économique potentiel : d'une superficie de 2,5 millions de kilomètres carrés, elle est dotée de 50% des forêts africaines et abrite l'un des fleuves les plus puissants de la planète, un fleuve qui pourrait fournir de l'énergie hydroélectrique au continent entier. Le pays possède en outre quelques uns des gisements les plus riches du monde, notamment en cuivre, cobalt, coltan, diamant industriel, or et autres minerais. La paix en Afrique subsaharienne est inconcevable sans un Congo lui-même pacifié. La région allant du Golfe de Guinée aux Grands Lacs d'Afrique – de Yaoundé à Kigali, de Kinshasa à Kigoma; de Luanda et Libreville à Lubumbashi et Lusaka, et de Bangui, Berberati et Bangassou à Bukavu, Mbuji-Mayi et Bujumbura – est une des sous régions africaines qui, plus que toute autre, manque d'un centre de gravité politique et de stabilité. Seule la RDC, qui partage ses frontières avec neuf pays, peut être ce centre de gravité.

Une fois stable, la RDC présente de réelles opportunités de coopération intra régionale, d'investissements étrangers, de croissance et de développement

durables. Mais une RDC en ruine, vulnérable, en proie à la violence et aux pillages est une menace tant pour elle-même que pour la région, avec des implications négatives pour le continent entier.

La RDC a réalisé de remarquables progrès. Toutes les institutions de la transition ont été mises en place, dont un gouvernement d'unité nationale principalement composé des anciens belligérants, un parlement bicaméral plus représentatif de la société dans son ensemble et cinq commissions civiles dont la Commission électorale indépendante. Une structure légale internationale est également en place pour faire avancer le processus de paix: elle repose sur plusieurs dizaines de résolutions du Conseil de Sécurité des Nations unies, déclarations de son président, et rapports du Secrétaire Général sur la RDC, auxquels s'ajoutent les accords de paix de Lusaka, de Pretoria, de Sun City et de Luanda. La communauté internationale s'est déjà largement investie en RDC, à l'image de la première opération militaire de paix jamais menée par l'Union européenne dans le cadre de sa Politique étrangère et de sécurité commune. La décision du procureur de la Cour pénale internationale d'examiner les abus des droits de l'homme en Ituri comme tout premier dossier d'enquête de cette cour est un autre exemple de cette volonté internationale. Cet appui international s'est également illustré à travers les travaux du Comité International d'Accompagnement de la Transition (CIAT) ou d'autres instruments antérieurs comme la Commission politique mixte (CPM), la Commission militaire mixte (CMM), la Conférence internationale sur les Grands Lacs (CIGL) et des réunions (notamment celles de l'Union Africaine) au plus haut niveau pour discuter du processus de paix au Congo ainsi que par la volonté des institutions financières internationales et des gouvernements étrangers de pratiquement effacer la dette de la République Démocratique du Congo.

Les institutions africaines, en particulier la CDAA et l'Union Africaine, jouent à présent un rôle important allant de pair avec l'engagement personnel de dirigeants africains.

La République Démocratique du Congo toujours dépourvue de l'aide nécessaire pour sa reconstruction

Le Secrétaire Général des Nations Unies a lancé plusieurs appels de fonds et suscité l'intérêt de la communauté internationale à l'égard de la RD Congo. Pourtant, selon International Rescue Committee : «En Iraq (...) l'enveloppe d'aide de 2003 s'élevait à 3,5 milliard US\$ soit 138\$ par personne tandis que le conflit en République démocratique du Congo, qui est le plus meurtrier depuis la seconde guerre mondiale, n'a bénéficié d'une réponse humanitaire mondiale qu'en 2004 avec une enveloppe totale de \$188 millions d'aide soit 3.23 US\$ par personne.» *Jan Egeland, Coordinateur des affaires humanitaires de l'ONU, est «désolé de constater que le conflit en RDC n'a pas bénéficié de la même attention que la catastrophe du 'tsunami'».*

De nombreux décès auraient pu être évités dès décembre 2004. En mars 2005, M. Egeland a déclaré à la presse que l'est du Congo souffrait de la pire des crises humanitaires, avec des pertes en vies humaines dépassant celles du

Darfour, «*la plus grande crise humanitaire que le monde ait jamais connue mais qui a reçu le moins d'attention.*»

II. BREVE PRESENTATION DE LA REP. DEM. DU CONGO (*Aspects historiques, culturels, politiques et géographiques*)

❖ **Milieu Naturel** (*Relief et hydrographie, climat, végétation et faune, ressources et contraintes du milieu*)

Anciennement République du Zaïre, pays d'Afrique centrale, partageant ses frontières avec la République du Congo à l'ouest, la République centrafricaine et le Soudan au nord, l'Ouganda, le Rwanda, le Burundi, la Tanzanie à l'est, la Zambie et l'Angola au sud. La République démocratique du Congo s'étend sur une superficie de 2 344 885 km². Sa capitale est Kinshasa. La RDCongo occupe l'immense cuvette correspondant au bassin du fleuve éponyme (Congo). Celui-ci donne son unité au pays par l'ampleur de son bassin (3 820 000 km²) ; son débit demeure constant en raison de saisons des pluies inversées dans les régions situées au-dessus et en dessous de l'équateur.

Son affluent, l'Oubangui, prend sa source dans le nord, tandis que lui-même et ses autres affluents naissent dans les savanes du sud. Dans le sud-ouest, le fleuve traverse de hauts plateaux accidentés avant de longer le plateau batéké.

La bordure méridionale de la cuvette se relève pour former le plateau du Shaba ou Katanga, situé à 1 220 m, qui se prolonge par les chaînes du Mitumba et du Kundelungun. À l'est surgissent des reliefs volcaniques produit par la fracture de la Rift Valley, dans la région des Grands lacs.

On y trouve les plus hauts sommets congolais, le Karisimbi (4 507 m), la Mikeno (4 437 m), le Nyiragongo (3 470 m), dans le massif des volcans Virunga, le Ruwenzori, les « montagnes de la Lune », culminant à 5 119 m au pic Marguerite. Le Ruwenzori domine au nord le lac Albert qui appartient au système du Nil, tandis que le lac Tanganyika, qui appartient au système du fleuve Congo, s'étend parallèlement aux monts Mitumba et forme la frontière avec la Tanzanie. Le pays ne possède qu'une étroite façade maritime de 40 km sur l'océan Atlantique, qui borde l'estuaire du fleuve Congo sur sa rive droite et sépare l'Angola de son enclave de Cabinda.

Le pays se situant de part et d'autre de l'équateur, le climat dominant est équatorial, chaud et humide en permanence, avec cependant des nuances selon la latitude et l'altitude. La partie centrale du territoire subit des pluies abondantes réparties sur toute l'année, la température se maintenant constamment autour de 26 °C. Au nord et au sud du pays se succèdent, en revanche, saison des pluies (durant en moyenne huit mois) et saison sèche. Sur le Ruwenzori et parfois sur les volcans Virunga, les chutes de neige sont importantes, le climat et la végétation évoluant avec l'altitude. Les collines du Kivu, à l'est, piémont de la dorsale Congo-Nil, sont couvertes de riches pâturages, et leur riche terre volcanique est favorable aux cultures. Plus bas s'étend la forêt dense équatoriale, qui couvre les régions est et nord-est du pays.

La vaste forêt de l'Ituri s'étend du confluent du Congo et de l'Aruwimi au lac Albert et couvre près de 65.000 km². Elle constitue l'un des derniers habitats des Pygmées.

De nombreuses espèces d'arbres à latex et de palmiers à huile sont cultivées dans la région, ainsi que le caféier et le cotonnier, le bananier, le plantain et le cocotier. La savane couvre les plus hautes régions périphériques du bassin du Congo.

La faune, abondante et diverse, comprend des espèces menacées de disparition, comme le gorille des montagnes dans les Virunga, l'éléphant, mais aussi d'autres grands mammifères comme le lion, le léopard, la girafe, l'hippopotame, l'okapi, le zèbre et le buffle. Les reptiles sont également représentés, avec le python et le crocodile, ainsi que les oiseaux avec le perroquet, le pélican, le flamant rose, le colibri, le héron et le pluvier. L'humidité du climat favorise la prolifération d'insectes, dont le moustique anophèle, porteur du parasite du paludisme. La mouche tsé-tsé, qui transmet la maladie du sommeil, vit principalement dans les plaines. Le pays dispose d'imposantes ressources minières dans le Maniema, le Kivu et le Katanga, notamment le cuivre, l'uranium, l'or et les diamants. Les ressources en bois précieux et en bois d'œuvre (teck, ébène, cèdre d'Afrique, acajou, iroko et okoumé) sont considérables. La forêt, de type équatorial, représente 6 p. 100 de la surface forestière mondiale et environ la moitié de la forêt africaine, mais elle est de plus en plus menacée par les défrichements.

Les ressources hydrographiques constituent une autre richesse naturelle du pays, qui possède l'un des plus grands potentiels hydroélectriques mondiaux. La centrale hydroélectrique inaugurée en 1972 à Inga, en aval de Kinshasa sur le Congo, est d'ailleurs la plus importante au niveau mondial, mais la capacité du barrage d'Inga demeure en grande partie inutilisée.

❖ **Population et société** (*Démographie, découpage administratif et villes principales, Institutions et vie politique, langues et religions, Education*)

La population de la RDCongo était estimée à 58 317 930 habitants en 2004, avec une densité globale moyenne de 26 habitants au km². Les foyers de peuplement sont concentrés dans la région minière du Shaba et dans le Bas-Congo. Moins d'un tiers de la population vit dans les zones urbaines. En 2004, le taux de natalité s'élevait à 44,70 p. 1 000, et celui de mortalité infantile à 95 p. 1 000, l'espérance de vie atteignant 49,1 ans.

Il n'existe qu'un système limité de sécurité sociale, réservé aux salariés, pour l'essentiel des fonctionnaires. Le système de soins demeure insuffisant, alors que le sida s'étend de façon alarmante. En avril 1995, une épidémie de fièvre hémorragique due au virus Ebola (du nom de la rivière Ebola, à proximité de laquelle s'est déclarée pour la première fois la maladie en 1976) a fait plus de cent soixante morts dans la région de Kikwit, à l'est de Kinshasa.

Depuis la Constitution de 1967, révisée en 1978, le Zaïre, dirigé par Mobutu Sese Seko, se caractérisait par un régime présidentiel autoritaire à parti unique.

Après les manifestations des étudiants et des opposants de 1989 et 1990, le Zaïre entre dans une transition chaotique vers la démocratie. En avril 1990, le président annonce l'abandon du parti unique.

L'année suivante, après de nouvelles grèves et émeutes, soixante partis sont officiellement reconnus et une Conférence nationale est constituée, afin de doter le pays d'une nouvelle Constitution, qui doit être soumise à référendum.

En juin 1994, un nouvel accord entre Mobutu et les partis d'opposition démocratique permet d'instaurer un partage du pouvoir entre le président et une institution législative, appelée Haut Conseil de la république /Parlement de transition. Après sa prise de pouvoir, en mai 1997, Laurent-Désiré Kabila dissout l'ensemble des institutions et forme un gouvernement constitué de ses proches, assumant seul les pouvoirs législatif et exécutif. Mais il est assassiné en janvier 2001 et son fils lui succède à la tête de l'État. En 2004, le taux d'alphabétisation s'élevait à 89 p. 100.

Trois enfants sur quatre étaient scolarisés à la fin des années quatre-vingt. Cependant, les tensions politiques des années quatre-vingt-dix ont provoqué la chute de la fréquentation des écoles dans plusieurs régions, la scolarisation des enfants de douze à dix-sept ans étant tombée en dessous de 40 p. 100. Bien que la scolarisation dans le troisième degré soit très faible, le pays compte trois universités, situées à Kinshasa, Lubumbashi et Kisangani.

❖ **Economie** (Généralités, agriculture, forêts, pêche, mines et industries, Secteur tertiaire, commerce extérieur).

Malgré la richesse minière du pays, son produit intérieur brut (PIB) a chuté de 10 milliards de dollars en 1991, à 5,3 milliards en 1995, soit un revenu annuel moyen par habitant de 120 dollars. Cette chute est due à divers facteurs : la guerre civile qui a éclaté après l'indépendance, une politique économique incohérente et des décennies de corruption. Ceux-ci contribuent à la léthargie de l'économie zaïroise qui, jusqu'en 1994, subit de plein fouet la chute des cours des matières premières, ainsi que des désordres politiques et sociaux internes. Le taux d'inflation atteint, en 1996, plus de 753 p. 100 ; la dette extérieure s'élève à 13,1 milliards de dollars, sans compter plus de 5 milliards d'arriérés du service de la dette. À noter, cependant, qu'en raison de l'anarchie et de la désorganisation qui affectent le pays depuis de nombreuses décennies, toutes les statistiques sont à prendre avec prudence.

L'agriculture occupe près de 66 p. 100 de la population active et représente plus du tiers du PIB.

Pour la première fois, en 1993, la balance agricole a enregistré un déficit de 163 millions de dollars. Bien que les terres du bassin congolais soient fertiles, 3 p. 100 seulement de la superficie totale du pays sont consacrés à la culture. La production annuelle se compose essentiellement de manioc, principale culture vivrière, de maïs et d'arachide. Le café constitue la principale culture commerciale, avant le caoutchouc, le coton et le cacao. Les cultures de rapport ont considérablement chuté au profit des cultures vivrières après la

nationalisation, dans les années soixante-dix, des plantations exploitées par des étrangers.

En 2003, le bétail comprenait 19,6 millions de volailles, 4 millions de caprins, 764 666 bovins, 896 900 moutons et 953 100 porcs. L'élevage bovin est concentré sur les hauteurs, en raison de la forte présence de la mouche tsé-tsé dans les plaines. La pêche, pratiquée surtout en eau douce, fournit une partie importante de l'alimentation.

En 2002, la production de bois était de 67,5 millions de m³, principalement utilisés comme combustible domestique, l'acheminement du bois vers la côte étant extrêmement difficile. Quinze pour cent de la population active travaille dans les secteurs miniers et industriels, qui contribuent pour 17,5 p. 100 au PIB. Les ressources minières constituent la principale richesse du pays, premier producteur mondial de cobalt avec 6 100 t de minerai en 1996, deuxième pour les diamants en 1995 avec 20 millions de carats avant 1991, le cuivre étant toutefois le produit d'exportation le plus lucratif. Les autres ressources minières sont l'étain, l'or, l'argent, le zinc, le manganèse, le tungstène et le cadmium. Les gisements de pétrole en mer sont exploités depuis 1975.

L'industrie, qui s'est développée autour de l'exploitation de minerais, en particulier du cuivre, a été particulièrement frappée par la récession économique.

L'unité monétaire instaurée en 1993, le nouveau zaïre, divisible en 100 makuta, qui valait 3 millions d'anciens zaïres, est redevenue le franc congolais après l'arrivée au pouvoir de Laurent-Désiré Kabila. L'opération de substitution visait à enrayer l'hyperinflation ; elle n'a cependant pas produit les résultats escomptés. Depuis 1995, le système bancaire a pratiquement cessé de fonctionner, le cours de la monnaie étant fixé par le marché noir.

Les difficultés commerciales du pays sont renforcées par la dégradation des voies de communication. Le chemin de fer, avec un réseau de 3 641 km, représente un important moyen de transport à l'intérieur du pays, et permet des liaisons avec le port angolais de Benguela, ainsi qu'avec l'est et le sud de l'Afrique. La détérioration des routes (157 000 km), depuis 1990, perturbe l'approvisionnement des marchés et le transport des ressources naturelles.

Le réseau fluvial, s'étendant sur 17 285 km de voies navigables, est particulièrement utilisé, le Congo étant partiellement navigable, de son embouchure à la ville de Matadi et en amont de Kinshasa. Le pays dispose de cinq aéroports internationaux. Le commerce extérieur (voir commerce international) du Zaïre, habituellement déficitaire, a paradoxalement connu un faible excédent en 1991, dernière année pour laquelle les chiffres sont connus. Le cuivre représentait alors plus de la moitié des recettes d'exportation du pays. La Belgique, les États-Unis, l'Allemagne et la France sont traditionnellement les principaux partenaires commerciaux du pays.

❖ ***Histoire du Pays*** (*Premiers peuplements, annexion par la Belgique, Indépendance et sécession du Katanga, le Gouvernement Mobutu, la Présidence de Laurent-Désiré Kabila et la succession de Kabila par son fils Joseph Kabila*).

Des outils de pierre, découverts entre le lac Albert et le lac Édouard et datant de deux millions d'années, témoignent de l'ancienneté du peuplement. La cuvette congolaise est alors couverte d'une dense forêt primaire. Au I^{er} millénaire, des agriculteurs bantous pénètrent dans le pays et s'établissent dans la zone côtière ainsi que sur les plateaux orientaux et méridionaux, où ils défrichent la forêt et développent des chefferies. Les Portugais établissent un premier contact avec le royaume bantou du Kongo en 1482, formé au X^{IV}^e siècle, lorsque le navigateur Diogo Cam découvre l'embouchure du fleuve qu'il nomme Congo. On considère qu'à son apogée le royaume s'étendait de l'actuel Angola jusqu'au Gabon. En 1489, une ambassade du Kongo rend visite au roi du Portugal et, en 1490, des missionnaires franciscains et des artisans portugais s'installent dans la région. Alfonso, fils du premier roi converti, devient roi du Kongo en 1507 et entreprend de christianiser le royaume. Cependant, le royaume décline puis s'efface, et les Portugais se tournent vers l'Angola, où la traite des Noirs (voir esclavage) rencontre moins d'oppositions locales.

Au X^{VI}^e siècle, des Lubas fondent, au sud, l'Empire lunda, qui prospère grâce au développement du commerce entre les deux océans, Atlantique et Indien. Il éclate, au siècle suivant, en plusieurs royaumes. La traite des Noirs, déjà pratiquée dans le bas Congo depuis le X^{VI}^e siècle, se répand dans le bas Kasai et le Katanga.

Au X^{IX}^e siècle, elle se développe davantage dans le Nord où elle permet aux Zande, guerriers originaires du Soudan, d'accroître leur puissance. La pénétration européenne est très tardive, les Européens demeurant sur la côte, dans des comptoirs, jusqu'à la seconde moitié du X^{IX}^e siècle. De 1874 à 1877, l'explorateur britannique Henry Morton Stanley explore le fleuve Congo.

Ses récits renforcent l'intérêt croissant des Européens pour l'Afrique, considérée comme une source de richesses. Le roi des Belges Léopold II fonde, en 1876, l'Association internationale africaine (AIA). Mandaté par l'association, qui est dotée, en 1879, d'un pouvoir de souveraineté sur les territoires découverts, Stanley retourne dans le bassin du Congo afin de créer des pôles d'échanges commerciaux et d'établir des relations avec les chefs locaux. L'explorateur, obtenant le soutien de Tippu Tip, un aventurier esclavagiste swahili, fonde plusieurs comptoirs, parmi lesquels Stanleyville (actuelle Kisangani) et Léopoldville (actuelle Kinshasa).

D'autres États, dont la France et le Portugal, ayant également des revendications territoriales sur le Congo, la conférence de Berlin, en février 1885, reconnaît la souveraineté du roi Léopold II sur une grande partie du

bassin du Congo et un débouché de celui-ci sur la mer, scindant en deux l'Angola portugais. Le nouvel État libre du Congo détient alors le monopole du commerce sur le caoutchouc et l'ivoire, et s'efforce de capter à son profit le commerce traditionnel.

L'absence des moyens et des voies de communication pour exporter jusqu'à la mer les produits de la cueillette (le latex) incite les compagnies privées à développer le transport à dos d'hommes. En 1897, la culture du coton et du cacao est introduite, ainsi que le travail forcé. Cette exploitation et l'effroyable mortalité occasionnée par le portage émeuvent l'opinion publique, et une campagne est lancée depuis le Royaume-Uni afin de dénoncer les abus du régime léopoldien.

Elle a pour effet d'accélérer le processus de colonisation. En 1906, la production du cuivre a commencé dans le Katanga et, l'année suivante, des gisements de diamants sont découverts dans le Kasai. En 1908, le Parlement belge vote l'annexion de l'État libre du Congo, qui, alors possession exclusive du roi des Belges, devient celle de la Belgique.

Au cours de la Première Guerre mondiale, les troupes congolaises combattent aux côtés des Alliés et conquièrent une partie du Tanganyika (actuelle Tanzanie) et le territoire allemand du Ruanda-Urundi, qui est placé sous mandat belge par la Société des Nations (SDN), en 1919.

L'industrie congolaise se développe considérablement au cours de la Seconde Guerre mondiale, contribuant à l'effort de guerre des Alliés par la livraison de cuivre et d'uranium, utilisé pour la fabrication des deux premières bombes atomiques. Le développement industriel se poursuit durant l'après-guerre. En 1955, alors que montent les revendications indépendantistes de l'Abako (Association des Bakongo), fondée cinq ans auparavant par Joseph Kasavubu, et du mouvement « Conscience africaine », créé en 1951, Baudouin Ier lance l'idée d'une communauté belgo-congolaise. Un plan est proposé par le gouvernement belge, qui prévoit de former les élites congolaises à l'administration.

Cependant, après l'interdiction d'une réunion de l'Abako, des émeutes éclatent à Léopoldville, en janvier 1959, le gouvernement belge annonce l'organisation d'élections locales, s'engageant à conduire le pays vers l'indépendance. Mais les dissensions entre les formations politiques se multiplient, les unes, tel le Mouvement national congolais (MNC) dirigé par Patrice Lumumba, défendant la constitution d'un État fédéral, les autres, tel l'Abako de Joseph Kasavubu ou, poussée par les intérêts miniers, la Conakat (Confédération des associations katangaises) demandant la création d'un État confédéral.

Une table ronde réunissant à Bruxelles les dirigeants des partis politiques congolais, les chefs coutumiers et les représentants du gouvernement belge, en janvier et en février 1960, fixe au 30 juin de la même année l'indépendance du Congo. La Loi fondamentale, qui est promulguée ensuite, ne tranche cependant pas la question du fédéralisme. En mai 1960, les élections donnent la victoire au MNC de Lumumba, qui cède cependant la présidence à Kasavubu, après la proclamation de l'indépendance, à Léopoldville, le 30 juin 1960.

Dès cette date, les violences se multiplient, tandis que les partis exclus du gouvernement contribuent également aux troubles et que les forces armées congolaises se révoltent. Afin de ramener le calme et de protéger les Européens toujours présents dans le pays, les forces belges demeurées sur le territoire sont renforcées par des troupes venues de Belgique.

La population interprète ces opérations comme une tentative de retour de la puissance coloniale. S'ensuivent des actes de violence contre les Européens, à Léopoldville. Le désordre s'accroît lorsque, le 11 juillet, Moïse Tschombé proclame l'indépendance de sa province du Katanga avec l'appui de l'Union minière et demande l'aide militaire belge.

Répondant à l'appel du Premier Ministre Lumumba, le Conseil de sécurité³ des Nations unies demande le retrait des Belges et décide d'envoyer des Casques bleus rétablir l'ordre au Congo. La force de l'ONU remplace progressivement les troupes belges, mais n'intervient pas directement. Lumumba se tourne alors vers les Soviétiques.

Le 5 septembre 1960, le président Kasavubu annonce qu'il destitue Lumumba, lequel dépose à son tour Kasavubu. Cependant, l'armée congolaise dirigée par le colonel Mobutu, partisan de Kasavubu, prend le contrôle du gouvernement. Le 29 septembre, le président Kasavubu transfère son autorité à un gouvernement provisoire dirigé par Mobutu. Lumumba est incarcéré, puis assassiné le 17 janvier 1961, dans la province du Katanga, où il a été transféré. En janvier, le président Kasavubu forme un nouveau gouvernement provisoire composé de membres de l'ancien Parlement, avec Joseph Ileo pour Premier ministre, les partisans de Lumumba faisant de même à Stanleyville avec Gizenga.

Le 21 février 1961, le Conseil de sécurité autorise l'ONU à recourir à la force, afin d'éviter une guerre civile au Congo. À la fin de l'année, l'armée nationale congolaise et les troupes de l'ONU lancent une attaque militaire contre celles de Tschombé. Alors qu'il négocie un cessez-le-feu entre les troupes de l'ONU et les forces katangaises, le secrétaire général de l'ONU, Dag Hammarskjöld, trouve la

³ CONSEIL DE SECURITE DES NATIONS UNIES : Un des six principaux organes de l'Organisation des Nations unies. Il s'agit du seul organe de l'ONU qui, en vertu du chapitre VII de la Charte, peut ordonner une action de maintien de la paix pouvant allier des sanctions économiques à des mesures militaires, après avoir constaté l'existence d'une situation d'agression ou de menace contre la paix. Le Conseil de sécurité comprend quinze membres, dont cinq permanents : les États-Unis, la Russie, la Grande-Bretagne, la France et la Chine. Les autres membres sont élus par l'Assemblée générale pour des mandats non immédiatement reconductibles, d'une durée de deux ans. Ces sièges sont pourvus sur une base géographique : l'ensemble des pays d'Asie, d'Afrique et du Proche-Orient détient cinq sièges, les pays occidentaux et l'Amérique latine en détiennent chacun deux, et les pays d'Europe de l'Est en occupent un. La présidence du Conseil est assurée pour une durée d'un mois par chacun des membres, dans l'ordre alphabétique des pays selon leur dénomination anglaise.

Aux termes de la Charte de l'ONU, le Conseil est investi à titre principal de la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationale. Les litiges et les différends entraînant une menace pour la paix peuvent être portés devant lui par toute nation membre de l'Organisation ; les pays n'appartenant pas au Conseil peuvent être invités à participer à la discussion s'ils sont concernés par le sujet, sans détenir de droit de vote.

Une majorité de neuf voix est requise pour l'adoption d'une résolution. Pour les décisions de procédure, ces neuf voix peuvent émaner de tous les membres, mais, pour toute question concernant le maintien de la paix, le vote défavorable d'un seul des membres permanents du Conseil empêche l'adoption de la résolution, même si celle-ci a recueilli neuf votes favorables. Cette possibilité de rejeter une résolution, conférée aux cinq membres permanents du Conseil, leur accorde en fait un droit de veto, dont l'existence même constitue un point de controverse permanent depuis la création de l'ONU. L'utilisation du droit de veto par l'ex-Union soviétique, mais également par la France, la Grande-Bretagne, les États-Unis ou la Chine nationaliste, provoqua à plusieurs reprises le blocage de l'institution. En 1950, la volonté de surmonter les conséquences de l'attitude soviétique conduisit à l'adoption de la résolution 377, qui stipule que l'Assemblée générale acquiert une compétence pour assurer le maintien de la paix lorsque l'absence d'unanimité paralyse l'action du Conseil de sécurité. Le Conseil de sécurité adresse des recommandations à l'Assemblée générale concernant les admissions de nouveaux membres et la nomination du secrétaire général. Il participe à égalité avec l'Assemblée à l'élection des juges à la Cour internationale de justice. Le Conseil dispose de deux commissions permanentes et d'un comité d'état-major, qui n'est actuellement pas en fonction ; le Conseil peut également établir des organes ad hoc.

mort dans un accident d'avion, dont les circonstances n'ont jamais été élucidées. En décembre 1962, les forces de l'ONU prennent le contrôle d'Élisabethville (aujourd'hui Lubumbashi).

Moïse Tshombe prend la fuite et se réfugie à Kolwezi⁴. Le 15 janvier 1963, il se rend et obtient l'amnistie pour lui-même et ses partisans.

Si la sécession katangaise a pris fin, la rébellion des lumumbistes se poursuit : en août 1964, Pierre Mulele et Gaston Soumaliot soulèvent l'est du Congo, les rebelles prennent Stanleyville (aujourd'hui Kisangani). Le gouvernement dépêche des troupes régulières, qui, appuyées par des mercenaires européens et sud-africains, tentent de reconquérir la ville. Devant la menace des rebelles d'exécuter des otages européens, des parachutistes belges, transportés par des avions américains, sautent sur Stanleyville qu'ils reprennent le 24 novembre. Jusqu'en 1968, la guérilla muleliste se manifeste, l'armée congolaise utilise à plusieurs reprises des mercenaires pour la réduire. Des maquis continuent cependant à subsister dans les massifs proches du lac Tanganyika. Laurent-Désiré Kabila participe à l'un de ces maquis, qui reçoit pendant quelques mois la visite de Che Guevara. Après l'échec d'un gouvernement de coalition, Mobutu prend le pouvoir fin 1965 et, ayant déposé Kasavubu, se proclame président. En 1966, il instaure un régime autoritaire de type présidentiel, s'appuyant sur un parti unique, le Mouvement populaire de la révolution (MPR), entériné par une nouvelle Constitution l'année suivante.

Les mines exploitées par des sociétés étrangères sont nationalisées. En 1970, Mobutu, élu pour un mandat présidentiel de sept ans, lance un vaste programme d'africanisation et de « retour à l'authenticité », à l'origine d'un conflit avec l'Église catholique, opposée à la déchristianisation des prénoms pour une reprise des prénoms traditionnels.

En 1971, Mobutu décide de changer le nom du pays, qui devient le Zaïre, le nom du fleuve Congo, également Zaïre, celui des villes et du lac Albert qui est rebaptisé Mobutu (la partie ougandaise du lac conservant le nom du mari de la reine Victoria).

Les revenus du pays, toujours très dépendants de l'exportation du cuivre, diminuent considérablement à partir de 1974, la chute des cours provoquant une aggravation de la dette extérieure, au moment où la crise économique internationale consécutive au premier choc pétrolier touche le pays. En 1976, Mobutu est contraint de réintroduire les entreprises étrangères dans le pays.

Le président, malgré l'orientation autoritaire du régime, maintient toujours des relations étroites avec la Belgique et la France, qui, aux côtés du Maroc, interviennent en 1977, puis en 1978, pour contenir de nouvelles tentatives sécessionnistes du Katanga (alors appelé Shaba), les rebelles étant soutenus par l'Angola. Après que le pays a abandonné, en 1986, le programme d'austérité

⁴ KOLWEZI : Ville du sud-est de la République démocratique du Congo, dans la province du Katanga. Située sur la ligne de chemin de fer qui la relie au port angolais de Benguela, sur l'océan Atlantique, Kolwezi est au cœur d'une importante région d'extraction de minerais de cuivre, de cobalt, d'uranium et de radium. Ses usines effectuent un premier enrichissement des minerais de cuivre et de cobalt avant de les envoyer, par voie ferrée, à Likasi, pour procéder à l'extraction de ces métaux. Kolwezi est également un centre de commerce pour la région agricole qui l'entoure. Population (estimation 1991) : 80 000 habitants.

conditionnant les prêts du Fonds monétaire international (FMI), le Zaïre sombre dans une crise économique qui alimente l'opposition au régime.

En 1990 se multiplient grèves et manifestations de protestation contre la corruption gouvernementale, le pillage des ressources du pays par le président et son entourage, la violation permanente des droits de l'homme et l'absence d'expression démocratique.

Le Président Mobutu⁵, pressé par les pays occidentaux de démocratiser le régime, accepte la réunion d'une conférence nationale et légalise, en 1991, les partis de l'opposition. Mais la démocratisation demeure chaotique, le président s'opposant à la Conférence nationale instaurée pour élaborer une nouvelle Constitution. Jusqu'en 1994, aux coups de force du président, révocation autoritaire du Premier ministre Étienne Tshisekedi, opposant déclaré, suspension arbitraire de la Conférence nationale, répondent émeutes et manifestations violemment réprimées par la garde présidentielle de Mobutu. À partir de juin 1994, cependant, la situation s'améliore progressivement, avec l'accord conclu pour le partage du pouvoir entre le chef de l'État et le Haut Conseil de la République — parlement transitoire. Les élections programmées pour juillet 1995 sont cependant reportées.

La situation politique et sociale demeure, en effet, incertaine, et l'afflux, depuis la fin de l'année 1994, de 1,5 million de réfugiés rwandais hutu (fuyant la reprise du pouvoir par les Tutsi du Front patriotique rwandais à Kigali en juillet 1994) à la frontière orientale du Zaïre contribue à aggraver les désordres internes.

⁵ MOBUTU SESE SEKO (1930-1997) : Maréchal et président du Zaïre (1965-1997). Né à Lisala (Congo belge), Joseph Désiré Mobutu, dit Sese Seko Kuku Ngbendu Waza Banga (« guerrier qui va de victoire en victoire sans que personne ne puisse l'arrêter »), a été sous-officier dans l'armée coloniale belge de 1948 à 1956, puis journaliste. Il adhère en 1958 au Mouvement national congolais fondé par Patrice Lumumba. Il participe à la « table ronde » de Bruxelles en janvier 1960 à l'issue de laquelle le Congo devient une nation indépendante. Secrétaire d'État dans le gouvernement de Lumumba, il est nommé chef d'état-major en juillet 1960, après avoir été promu colonel. Durant les troubles que connaît le pays à la suite de la déclaration d'indépendance, Mobutu, soutenu par l'armée, suspend provisoirement le gouvernement civil. En décembre 1960, il fait arrêter Lumumba qui, transféré au Katanga, est assassiné sur ses ordres le 18 janvier 1961. Ce même mois, le gouvernement est rétabli et Mobutu se consacre à la reconstruction de l'armée. Profitant de la faiblesse politique du président Joseph Kasavubu, il organise un second coup d'État militaire le 24 novembre 1965 et se proclame président de la République.

Mobutu fonde le Mouvement populaire pour la révolution (MPR), dorénavant parti unique, puis fait approuver par référendum une constitution de type présidentiel (juin 1967). Il va gouverner autoritairement en s'appuyant sur sa garde présidentielle. En 1971, Mobutu lance une campagne pour un « retour à l'authenticité africaine », les personnes, les régions, les fleuves et les villes retrouvant des noms africains. Ainsi, le Congo est rebaptisé Zaïre en 1971. Cependant, la corruption et une mauvaise gestion entraînent le pays dans un cycle de dégradation économique. En 1977 et 1978, les pays occidentaux apportent leur soutien à Mobutu dans les deux guerres du Shaba (nouvelle dénomination du Katanga). En 1982, Mobutu devient maréchal. Depuis le début des années quatre-vingt-dix, l'opposition politique, jusqu'alors affaiblie par des divisions internes, s'est renforcée, et les pays occidentaux ont fait pression sur Mobutu, en bloquant ses avoirs personnels à l'étranger, pour l'instauration du multipartisme. En avril 1990, Mobutu annonce l'abandon du système de parti unique. L'année suivante, soixante partis sont officiellement reconnus et une conférence nationale est organisée pour doter le pays de nouvelles institutions. Depuis juin 1994, un régime transitoire établit un partage du pouvoir entre le président et un Haut Conseil de la République. Jusqu'en 1995, cependant, la démocratisation s'est accompagnée d'émeutes, sévèrement réprimées (plus de 500 étudiants sont tués par la garde présidentielle en 1995), et de mutineries. En 1993, plusieurs milliers de ressortissants étrangers sont évacués de Kinshasa à la suite d'une mutinerie de l'armée et des incidents au cours desquels l'ambassadeur de France, Philippe Bernard, trouve la mort. Isolé diplomatiquement pour avoir, notamment, écarté autoritairement le Premier ministre radical Tshisekedi, Mobutu a retrouvé en 1995 sa place dans les conférences internationales. Mais la situation zaïroise demeure précaire jusqu'en 1997, date à laquelle Mobutu est renversé par Laurent-Désiré Kabila. Depuis cette date, son successeur écrit une nouvelle page de l'histoire de ce pays qui a vu disparaître, en 1997, celui qui l'a dirigé pendant plus de trente ans.

La situation se dégrade durant l'été 1996, quand l'armée zaïroise et les miliciens hutu, les Interahamwes, qui contrôlaient les camps de réfugiés s'allient contre les Tutsi Banyamulenges.

Ces pasteurs guerriers, installés depuis les années trente au Kivu par l'administration coloniale de la Belgique⁶, ont combattu au Rwanda dans les rangs du FPR et veulent s'opposer à l'extension des cultures d'exportations sur leurs pâturages ; ils repassent la frontière avec l'armée rwandaise et infligent de

⁶ BELGIQUE : en néerlandais België, officiellement royaume de Belgique, pays d'Europe occidentale, délimité au nord par les Pays-Bas et la mer du Nord, à l'est par l'Allemagne et le Luxembourg et au sud-ouest par la France. Le pays, d'une superficie de 30 528 km², a pour capitale Bruxelles, ancien colonisateur (métropole) de la République Démocratique du Congo. La Belgique comptait 10,3 millions d'habitants en 2004, avec une croissance annuelle de 0,2 p. 100. La densité de peuplement est une des plus élevées d'Europe, avec 342,3 habitants au km². La population se concentre principalement autour du sillon Sambre-Meuse et autour d'un axe Anvers, Bruxelles, Charleroi. Les régions du Brabant et de Flandre-Orientale sont également très peuplées, au détriment du sud du pays.

La réforme constitutionnelle de 1993, entrée en vigueur le 1er janvier 1995, divise la Belgique en trois régions : la Région flamande qui comprend la province d'Anvers, le Brabant flamand, la Flandre-Occidentale, la Flandre-Orientale et le Limbourg ; la région de Bruxelles-Capitale et ses dix-neuf communes ; la Région wallonne, avec les provinces du Brabant wallon, du Hainaut, de Luxembourg, de Namur et de Liège. Les neuf provinces historiques subsistent, mais, le Brabant ayant été divisé en deux, elles sont aujourd'hui au nombre de dix. Les fusions des communes ont réduit leur nombre à 589 ; les cantons sont au nombre de 214 et les arrondissements, 43. En 2002, le taux d'urbanisation était proche de 97 p. 100. Les plus grandes concentrations urbaines sont situées dans les régions industrielles de Bruxelles (qui regroupe 10 p. 100 de la population belge), Anvers, Liège et Gand, ainsi qu'entre Mons et Charleroi. Au cours des années 1980 et 1990, la région du Limbourg a vu sa population augmenter en raison du développement industriel. Les principales villes du pays sont Bruxelles, la capitale politique et économique (136 424 habitants, 954 045 pour l'agglomération en 1991), Anvers et son centre portuaire (467 518), Gand, port fluvial et centre commercial (230 250 habitants), Charleroi et ses diverses activités industrielles (206 214 habitants), ainsi que Liège, au cœur d'un réseau de communications (194 590).

La Belgique est une monarchie constitutionnelle, représentative, héréditaire et parlementaire. La succession au trône est déterminée par primogéniture. La Constitution belge a été promulguée le 7 février 1831 et révisée en 1893, 1921, 1970, 1971, 1980, 1989 et 1993. Répondant à des tensions entre les régions francophones et néerlandophones, les réformes intervenues depuis 1970 ont transformé la Belgique en un État fédéral communautaire et régional à la fois. Depuis la révision constitutionnelle de 1993 (entrée en vigueur le 1er janvier 1995), la plupart des pouvoirs gouvernementaux essentiels appartiennent aux trois régions que sont la Région flamande, la Région wallonne et Bruxelles-Capitale.

Le pouvoir exécutif est dévolu au roi et à ses ministres ; c'est le souverain qui nomme le Premier ministre, les membres des cabinets ministériels et les juges. La personne du roi est inviolable, seuls les ministres sont responsables. Le monarque est le commandant en chef des armées et, avec l'approbation du Parlement, il a le pouvoir de déclarer la guerre et de conclure des traités. Aux termes de la Constitution, le roi a le droit notamment de convoquer et de dissoudre le Parlement, de conférer des titres de noblesse et d'accorder des grâces. Cependant, tous les décrets royaux doivent être contresignés par un ministre qui en assume la responsabilité devant le Parlement. Étant donné que les ministres sont responsables devant le Parlement, le souverain doit choisir un cabinet qui représente une majorité au Parlement. Les cabinets sont généralement des coalitions de plusieurs partis francophones et flamands.

Le Parlement belge comprend deux Chambres : une Chambre haute, le Sénat et une Chambre basse, la Chambre des représentants, qui exercent collectivement le pouvoir législatif avec le roi. Le Sénat est composé de 71 membres, élus directement et indirectement, pour une durée de quatre ans. Parmi les sénateurs, 40 sont élus au suffrage universel à la représentation proportionnelle, 21 sont issus des Conseils des communautés et 10 sont cooptés par leurs pairs.

La Chambre des représentants, composée de 150 membres, est élue au suffrage universel proportionnel. Les deux Chambres jouissent des mêmes droits concernant le domaine législatif et les réformes constitutionnelles. Mais le Sénat s'occupe également des relations internationales et des différends entre les communautés, tandis que la Chambre des représentants doit contrôler le gouvernement et voter le budget. Lors des élections législatives, chaque citoyen âgé de plus de dix-huit ans a l'obligation de voter ; à défaut, il peut être condamné à une amende.

D'après la Constitution belge, la justice est indépendante et jouit des mêmes prérogatives que les pouvoirs exécutif et législatif. Les tribunaux supérieurs sont : les cinq cours d'appel, qui se trouvent à Anvers, Bruxelles, Gand, Liège et Mons ; les cinq conseils de prud'hommes ; la Cour suprême de justice. Une cour d'arbitrage a été créée en 1989 afin de résoudre les conflits d'ordre constitutionnel émanant du transfert de pouvoirs du gouvernement central aux autorités régionales. Ce sont les cours d'assises qui soumettent les affaires aux cours d'appel, compétentes pour les affaires civiles et pénales. En cour d'assises, toutes les affaires sont jugées par douze jurés à la majorité des voix.

sévères défaites à l'armée zaïroise. Les chefs militaires rwandais, notamment le général Paul Kagamé, veut régler la question des camps de réfugiés contrôlés par les responsables du génocide des Tutsi.

À la mi-octobre 1996, les camps proches de la région de Bukavu subissent les attaques des rebelles tutsi zaïrois (les Banyamulenges) dirigés par un vétéran de

la rébellion muleliste : Laurent-Désiré Kabila, reconverti dans le commerce de l'or et de l'ivoire dans les années quatre-vingt. Durant l'automne 1996, les réfugiés hutus refluent en masse vers le Rwanda.

Face à ces déplacements de population se déroulant dans des conditions dramatiques, et après de multiples tergiversations, la communauté internationale n'intervient pas. Partant de la frontière orientale, la rébellion zaïroise, équipée et soutenue logistiquement par le Rwanda, l'Ouganda et l'Angola progresse rapidement vers l'ouest, prenant les régions de Goma, Bukavu et Kisangani, ainsi qu'en direction du sud vers les régions minières du Katanga et du Kasai où les compagnies minières négocient leur soutien à Kabila. Le mouvement, structuré autour de Kabila et de l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo (AFDL) progresse très vite, occupant des régions abandonnées par les autorités. L'armée zaïroise, qui, à l'exception de quelques unités d'élites, ne reçoit plus de solde depuis des mois, se retire en pillant les villes sur son passage. Privé des régions utiles du Zaïre, le maréchal Mobutu ne peut réagir.

Après la chute de Kisangani et la destitution de Kengo Wa Dondo, le président Mobutu annonce la constitution d'un « comité de négociations ». Face à ce conflit qui prend peu à peu l'allure d'une guerre civile, dix-sept pays membres du « Mécanisme pour la prévention et la résolution des conflits » de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) organisent un sommet à Lomé en mars 1997. Un plan de paix reposant sur la cessation des hostilités et sur l'ouverture d'un dialogue politique est élaboré, mais il n'est pas appliqué.

Sur le terrain, les forces de l'AFDL continuent leur progression en direction de Kinshasa. Parallèlement, les pressions internationales se multiplient, et devant l'aggravation de la situation humanitaire, les médiateurs des Nations unies, des États-Unis et de l'Afrique du Sud parviennent à organiser une rencontre entre Mobutu et Kabila. Elle se déroule le 4 mai 1997 à bord d'un navire sud-africain, mais les deux hommes campent sur leur position.

En mai 1997, les troupes de l'AFDL entrent dans Kinshasa, et Kabila s'autoproclame président de la nouvelle République démocratique du Congo. Mobutu quitte le pays pour se réfugier au Maroc, où il meurt à Rabat la même année. Concentrant tous les pouvoirs, annonçant qu'il n'y aura pas d'élections avant avril 1999 (celles-ci n'ont toujours pas eu lieu), Laurent-Désiré Kabila se heurte à une forte contestation de la part des anciens opposants à Mobutu, écartés du pouvoir et dont il fait arrêter certains (Tshisekedi est mis en résidence surveillée), ainsi que des anciens mobutistes eux-mêmes. Le régime s'appuie sur les populations de l'Est du pays, en particulier le Katanga, région natale de Kabila. Il refuse, par ailleurs, toute enquête de la part de l'ONU sur la disparition d'au moins 200 000 Hutu dans les forêts de l'Est du pays, vraisemblablement massacrés par ses alliés rwandais d'alors.

Un rapport de l'ONU, publié en 1998, accuse pourtant la République démocratique du Congo et le Rwanda de « crimes contre l'humanité ». Le comportement hégémonique des Rwandais qui ont aidé Kabila ne tarde pas à faire resurgir les sentiments nationalistes au sein de la population.

En juillet 1998, Kabila renvoie plusieurs ministres, dont ceux d'origine rwandaise, et demande aux troupes étrangères ougandaises et rwandaises de quitter le territoire. Peu après, les Tutsi Banyamulenge, qui l'ont aidé à prendre le pouvoir, se soulèvent et menacent de s'emparer de la capitale et du port de Matadi, tandis que le chef de guerre rwandais James Kabarebe chasse les troupes gouvernementales du Kivu et poursuit ses opérations contre les réfugiés hutus.

Kabila demande l'aide du Zimbabwe, du Tchad, de la Namibie, du Soudan, et surtout de l'Angola qui, en sauvant Kinshasa, prend à revers ses propres rebelles de l'UNITA.

En février 1999, la situation se stabilise de part et d'autre de la rive droite de la Lualaba et du Congo jusqu'à la province de l'Équateur. Malgré une tentative de conciliation au Zimbabwe, les belligérants restent sur leurs positions. En revanche, Arthur Z'Ahidi Ngoma, « coordinateur de la rébellion » depuis 1998, puis Ernest Wamba dia Wamba, les principaux leaders congolais du Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD), le mouvement rebelle, font défection, et l'Ouganda annonce qu'il commence à retirer ses troupes. En juillet 1999, un cessez-le-feu est conclu à Lusaka (Zambie) par les six États (Angola, Namibie, Zimbabwe, République démocratique du Congo, Rwanda, Ouganda) impliqués dans le conflit, mais l'accord de paix n'est réellement signé que le mois suivant par les mouvements rebelles. Cet accord prévoit notamment le déploiement de la Mission d'observation des Nations unies au Congo (Monuc), forte de 5 500 Casques bleus, chargée de vérifier le cessez-le-feu de cette guerre dans laquelle sont engagés plus de 40.000 soldats étrangers.

La raison essentielle du conflit étant le contrôle des matières premières (diamants notamment) par groupes rebelles interposés, les belligérants campent sur leurs positions et, bien qu'alliés, en viennent parfois à s'affronter (combats renouvelés à Kisangani entre Ougandais et Rwandais).

Le pillage des régions occupées et le climat de terreur que font régner les troupes d'occupation dans l'Est du pays poussent, bien souvent malgré eux, les Congolais à se regrouper derrière le pouvoir de Kinshasa, tandis que l'ONU, dépourvue de moyens coercitifs, hésite à s'engager.

En janvier 2001, Laurent-Désiré Kabila est assassiné à Kinshasa dans des circonstances mal élucidées. Au lendemain de ses obsèques nationales, son fils, Joseph Kabila, est investi président de la République par le parlement provisoire réuni en session extraordinaire. Âgé de vingt-neuf ans, il a grandi à l'étranger, en Tanzanie et en Ouganda, avant de revenir dans l'ex-Zaïre en 1996. Formé militairement en Chine, il parle le swahili, le français et l'anglais. Dans son premier discours, il s'engage à restaurer la paix afin de relancer le processus démocratique. Pour obtenir un soutien international, il effectue des visites diplomatiques dans dix-huit pays.

Manifestant sa volonté de renouveau, il forme un nouveau gouvernement en avril 2001 dont sont exclus les proches de son père et il se prononce pour la tenue d'élections au plus tôt.

III. PRESENTATION DU COJESKI-RDC

➤ Introduction

Le **COJESKI/ RDC** est une plateforme composée de 340 Organisations des Jeunes, opérationnelle au Congo - Zaïre depuis 1995. (www.cojeski.cd). Il est membre fondateur du Réseau National des ONGs des droits de l'homme du Congo (**RENADHOC**), membre fondateur de la Dynamique de la Société Civile de la RDC pour la paix dans la Région Africaine des grands lacs, Membre du Comité Préparatoire National de la Conférence Internationale sur la paix dans la Région Africaine des grands lacs, membre du Conseil National de la Jeunesse de la RDC (**CNJ / RDC**), membre de la Coalition Internationale des ONGs pour la Cour Pénale Internationale (**CICC**), membre effectif d'International Peace Bureau (IPB : www.ipb.org), membre du Mouvement Mondial pour la Démocratie / World Movement for Democracy (**WMD**), membre du Conseil de Coordination du Forum Mondial de la Société Civile / World Civil Society Forum (WCSF : www.worldcivilsociety.org), coordonne actuellement la composante Jeunesse de la Société Civile de la République Démocratique du Congo et anime la zone Afrique du Forum Mondial de la Jeunesse.

Le COJESKI a actuellement seize bureaux en RD Congo : un à Bukavu/ Sud Kivu (Sièges Social) un bureau à Kinshasa (Sièges Administratif) un à Goma/ Nord-Kivu, un à Kindu/ Maniema, un à Kisangani, à Bunia, à Buta et à Isiro/ province orientale, un à Mbandaka/ Province de l'Equateur, un à Matadi/ Province du Bas Congo et un à Kikwit /province du Bandundu, un à Lubumbashi, à Kolwezi et à Kamina / Province du Katanga, un à Kananga/ Province du Kasai Occidental, un à MbujiMayi/ Province du Kasai Oriental et un Bureau à Kinshasa/ Ville de Kinshasa (*Coordinations provinciales*).

Le COJESKI/ RDC est également présent en dehors du Pays par le canal de ses représentations extérieures disséminées dans 15 pays de l'Europe, de l'Amérique et de l'Afrique, et qui servent des points focaux Internationaux.

Le COJESKI/ RDC jouit de la personnalité juridique, suivant **l'Arrêté Ministériel N° 385/CAB/MIN/J & GS/2003 du 30 avril 2003 accordant la personnalité juridique à l'Association sans but lucratif dénommée " Collectif des organisations des jeunes solidaires du Congo-Kinshasa, en sigle " COJESKI-RDC "** et en conformité avec la loi N° 004/2001 relative aux Associations sans but lucratif et établissements d'utilité publique en RDC.

Le COJESKI-RDC est doté du Statut d'Observateur auprès de la Commission Africaine des droits de l'homme et des peuples " CADHP / Union Africaine ". Statut obtenu à la 32^{ème} session ordinaire de la Commission Africaine des Droits de l'homme et des peuples, tenue à Banjul / Gambie du 17 au 23 Octobre 2002, avec pour référence ACHPR / OBS/277.

Le COJESKI-RDC est doté de Statut Consultatif Spécial auprès du Conseil Economique et Social des Nations Unies (ECOSOC⁷), statut obtenu à la session ordinaire de l'ECOSOC tenu du 28 juin au 23 juillet 2004 à New York.

Le COJESKI-RDC travail en synergie avec plusieurs organisations internationales des droits de l'homme dotées du statut consultatif spécial / Général auprès du Conseil Economique et Social des Nations Unies « **ECOSOC** », et collabore avec plusieurs Agences du système des Nations Unies depuis plus de quatre ans.

➤ Quand et comment les activités de l'organisation ont-elles commencées ?

Les activités du COJESKI-RDC ont commencées depuis octobre 1995 à l'époque avec 45 associations des jeunes suite à la problématique selon laquelle : Depuis l'accession du CONGO/ZAIRE à la souveraineté⁸ internationale en juin 1960, la jeunesse formant 70% de la population nationale et la force la plus active de la société Zaïroise vivait sous la division avec différents clivages idéologiques et par conséquent victimes des clochardisations de toute nature. Et que pendant plus de trois décennies les efforts de la jeunesse demeuraient éparpillés de telle sorte que les jeunes ne participaient plus ni de près ni de loin à la prise des grandes décisions pourtant très vitales pour leur avenir et celui du pays tout entier. Avec l'émergence d'une médiocrité érigée en système de gouvernement, de milliers des jeunes ont été contraint à vivre dans le laxisme, dans la dépravation des mœurs, dans des conflits interethniques à répétition, dans la déscolarisation,... bref dans une échelle des valeurs sociétales renversées.

Avec la vague des mutations sociologiques profondes dans la sous région des grands lacs africains observée durant toute la dernière décennie du 20^e siècle ; de milliers des jeunes ont été engloutis dans des hostilités où ils ne maîtrisaient ni les tenants ni les aboutissants.

➤ Principales activités actuelles

Actuellement les activités du COJESKI RDC sont axées sur l'accompagnement de la jeunesse congolaise aux échéances électorales et la consolidation d'un Etat de droit notamment *par* :

⁷ ECOSOC : Conseil économique et social des Nations unies, appelé également (Economic and Social Council, en anglais), un des six principaux organes créés par la charte des Nations unies en 1945, chargé des questions économiques, sociales, culturelles, humanitaires et éducatives qui se posent sur le plan international.

⁸ La SOUVERAINETE dans l'ordre international : Les États sont, en principe, souverains et égaux, indépendants les uns des autres et tenus au respect de leur souveraineté respective, ainsi que le traduit le devoir de non-ingérence dans les affaires intérieures des États. Toutefois, en droit international, la souveraineté a pour contrepartie le devoir de respecter les engagements librement consentis : « les traités sont la loi des parties » ; les États sont soumis au respect des traités et conventions qu'ils signent et ratifient souverainement. L'Organisation des Nations unies (ONU) est aujourd'hui la principale organisation internationale à se porter garante des conventions, du droit et des traités internationaux.

Par ailleurs, certaines constructions politiques de la seconde moitié du XXe siècle conduisent à repenser la question de la souveraineté. Dans un monde où les interdépendances entre États vont croissant, la souveraineté paraît remise en cause à de nombreux égards, notamment par les flux transfrontaliers et la globalisation de l'économie et des échanges. Pour tenter d'apporter une solution aux défis que ce nouveau contexte impose aux États européens, certains se sont engagés dans une construction européenne, l'Union européenne, résultant du transfert à des instances supranationales de certains éléments de souveraineté. Le débat actuel porte ainsi sur les implications, pour la souveraineté des États et pour la démocratie, de l'adaptation des modes traditionnels d'exercice de la souveraineté au monde actuel ; certains y voient une périlleuse décomposition de la souveraineté.

- La tenue à Kinshasa du 18 au 21 mai 2005 du colloque national de la jeunesse sur la paix et la cohabitation pacifique durant le processus électoral en RDC, organisé à l'intention de 80 délégués des organisations et mouvements des jeunes venus de toutes les 11 provinces de la RDC. ce colloque a adopté l'Agenda National des jeunes pour la paix et la cohabitation pacifique durant le processus électoral en RDC ainsi que le Code de Conduite de la Jeunesse Congolaise durant le processus électoral en RDC ;
- La vulgarisation dans toutes les provinces du pays de l'agenda national des jeunes sur la paix et la cohabitation pacifique durant le processus électoral en RDC (cahier des charges des jeunes de la RDC par rapport au contexte politique qui prévaut dans le Pays) ;
- La vulgarisation du code de bonne conduite de la jeunesse congolaise durant le processus électoral dans les 11 provinces de la RDC ;
- L'organisation d'un atelier provincial de formation des jeunes éducateurs civiques à Lubumbashi ;
- L'organisation d'un atelier provincial à Kisangani, de formation des jeunes sur la gestion des conflits durant les étapes électorales et post électorales dans la province orientale ;
- Dans le cadre des activités de plaidoyer régional et international, le COJESKI-RDC compte organiser à court terme un Atelier National de formation de 35 animateurs des ONG des jeunes de la RDC aux techniques d'élaboration des rapports parallèles et de soumission des communications orales et écrites auprès des mécanismes onusiens des droits de l'homme ;
- De manière ponctuelle, le COJESKI-RDC poursuit avec son programme de monitoring de la situation des droits de l'homme en RDC, axé sur la collecte, l'encodage, la documentation et la diffusion des informations relatives aux violations des droits de l'homme et du Droit International Humanitaire en RDC ;
- La réalisation de plusieurs activités de plaidoyer national, régional et international pour la défense des intérêts vitaux de la jeunesse congolaise en particulier et de la population congolaise en général ;
- La défense des attributs fondamentaux de la République démocratique du Congo à travers l'usage des instruments nationaux, africains et onusiens de promotion et de protection des droits de l'homme et des peuples ;
- Les activités de renforcement des capacités opérationnelles des organisations des jeunes de la République Démocratique du Congo en particulier et celle du Continent Africain en général ;
- Le Monitoring si pas la surveillance de toutes les étapes du processus électoral en République Démocratique du Congo ;

- Le décèlement et la dénonciation à tous les niveaux, de fraudes observées dans l'administration du processus électoral en République Démocratique du Congo ;
- La mise en œuvre de plusieurs activités de développement durable de la RDCongo avec la participation oblatrice et captative de la jeunesse.

IV. PROBLEMATIQUE ET PERTINENCE D'UNE CAMPAGNE ELECTORALE EXPERIMENTALE POUR TOUS LES CANDIDATS

La République Démocratique du Congo vient d'inaugurer une phase très capitale de son histoire démocratique; Il s'agit de l'organisation et la tenue de la campagne des élections présidentielles et législatives.

Après quatre semaines du démarrage de ladite campagne, plusieurs actes graves violant les dispositions légales en la matière à savoir la loi électorale en particulier , la constitution de la transition et autres lois du pays en général, susceptibles d'entacher la bonne tenue et la crédibilité des élections, sont déjà commis. La situation étant alarmante nous pousse à publier ce bref rapport enfin d'alerter la communauté tant nationale qu'internationale sur toutes ces irrégularités constatées qui du reste de nature à remettre en cause la crédibilité et la légalité de tout le processus électoral aboutissant.

Après trois années de transition politique au cours de laquelle le pays a été géré par les belligérants et durant laquelle a été mise sur pied, outre les institutions traditionnelles étatiques à savoir le Gouvernement, le Parlement et les institutions dites d'appui à la démocratie notamment : La Commission Electorale Indépendante (C.E.I), la Commission Vérité et Réconciliation (CVR), la Haute Autorité de medias (HAM),... sans oublier le Comité International d'Accompagnement de la transition qui est une institution multilatérale transversale.

La CEI qui est l'organe technique chargé d'organiser les élections a rendu public le calendrier électoral dans lequel la date du démarrage de la campagne était fixé au 25 juin 2006(?). Comme toutes les opérations électorales, la campagne électorale doit être tenue dans le strict respect de la loi N° 06/006 du 09 mars 2006 portant organisation des élections présidentielles, législatives, provinciales, urbaines, municipales et locales et la décision N°003 /CEI/BUR/06 Portant mesures d'applications de loi précitée.

Les acteurs politiques Congolais en compétition électorale ignorent ou font semblant d'ignorer les prescrits de ces dispositions dans leur campagne.

Ainsi outre plusieurs dispositions qui sont quotidiennement bafouées, viennent s'ajouter le climat d'insécurité grandissante sur toute l'étendue de la RDCongo caractérisé par le violations individuelles des droits de l'homme dont parmi

elles : Les assassinats ciblés, les répressions violentes des manifestants, les arrestations arbitraires, les coups et blessures volontaires, l'exploitation des mineurs à des fins politiques, les braquages des certains candidats par des personnes armées et non identifiées, les actes (propos) d'intolérance et d'incitation à la haine, ...

Dans la pratique de la campagne électorale en République Démocratique du Congo, nous assistons à plusieurs actes des violations de la loi électorale de la part des candidats ou de leurs préposés ou encore de leurs partisans et sympathisants.

Les acteurs politiques candidats aux élections présidentielles et à la députation nationale ont pour la plupart débuté leur campagne avant son lancement officiel inspiré de l'article 28 de loi électorale. C'est ainsi qu'il faisait passer leur propres messages dans les groupements sociaux notamment : les églises, les universités et instituts supérieurs, les organisations des jeunes et des mamans, les entreprises publiques et privées sous couvert de la sensibilisation électorale. Les équipes qui les accompagnaient ne faisaient que de la campagne électorale pure et simple (organisation des cérémonies agrémentées par des chants d'ovations aux candidats, distribution de tricots pagnes et casquettes avec effigies du candidat visiteur et de son parti politique, distribution des boissons et de l'argent, diffusion des images des cérémonies aux différentes chaînes des télévisions locales, ...).

IV. 1. De l'apposition des banderoles, affiches, des photos, et autres effigies de la propagande électorale. (*Article 30 de la loi électorale*)

Cette disposition n'échappe pas aux différentes violations légales perpétrées par certains candidats aux élections présidentielles et législatives.

On peut remarquer au devant des certaines édifices publiques des banderoles et photos des candidats alors que l'article précité prohibe l'apposition des affiches sur les édifices publics. A titre exemplatif, nous pouvons citer les banderoles de propagande du Vice-Président Azarias RUBERWA sont apposées sur la clôture du bâtiment du Ministère des droits humains sur boulevard du 30 juin en plein centre ville de Kinshasa. Il en est de même d'une affiche du Président Joseph KABILA aux bâtiments de l'aéroport international de Ndjili à Ndjili. On note aussi à de nombreux endroits l'apposition désordonnée des photos de différents candidats qui sont parfois superposées et qui ne présentent aucune harmonie aux yeux des passants électeurs.

IV.2. Les conditions discriminatoires d'accès aux médias publics et privés aux Fins de la campagne électorale (*Article 33 de la Loi Electorale*).

Tout au long de cette campagne électorale l'égalité d'accès aux médias n'est pas parfaite ; cela est lié par le fait que parmi les candidats il y a ceux là qui ont de l'influence par rapport aux médias suite aux fonctions officielles qu'ils occupent. Il y a d'autres qui ont préalablement installé leurs propres entreprises médiatiques (Chaînes de télévisions et des radiodiffusions, journaux écrits, ...).

Les deux catégories suscitées semblent se moquer de toutes les dispositions légales tendant à établir l'égalité des candidats vis-à-vis des médias tant

publics que privés, ils éternisent leurs images et leurs discours sur leurs espaces médiatiques privés qu'ils contrôlent directement ou indirectement.

A titre illustratif nous pouvons citer quelques cas de violations de ce principe d'égalité avec les candidats à l'élection présidentielle : Monsieur Joseph KABILA (le président sortant), sur la chaîne de télévision Digital Congo, Jean Pierre BEMBA (l'un de vice président sortant) sur les chaînes de télévision Canal Kin et Canal Congo Télévision), Me Azarias RUBERWA sur la chaîne de Télévision AFRIKA TV, Madame NZUZI Wa MBOMBO sur la Chaîne de Télévision Global Télévision, ... ;

Nous pouvons également citer pour ce qui est de l'élection législative : Les candidats KIBAMBI SHINTWA sur les chaînes de télévision TROPICANA et NUMERICA, Monsieur Pius MWABILU sur la chaîne de télévision RTGA, Messieurs Vital KAMERHE (Circonscription électorale de la ville de Bukavu) et Monsieur Moïse KATUMBI (Circonscription électorale de la ville de Lubumbashi) tous deux du PPRD (Parti du Peuple pour la Reconstruction sur la chaîne de Télévision DIGITAL CONGO et la liste n'est pas exhaustive. Dans le même registre on note l'expulsion sans raison du journaliste de la RFI Ghislaine DUPONT qui avait mandat de couvrir les événements électoraux à Kinshasa ; il s'agit là encore une fois d'un acte de discrimination médiatique très flagrante à l'égard de la presse internationale.

Ceci prouve à suffisance que les règles de bonne conduite mises sur pied par la Haute Autorité des Médias ne sont pas observées par les partis politiques et candidats en Campagne Electorale en République Démocratique du Congo.

IV.3. Des mandataires actifs des entreprises publiques et mixtes, candidats aux élections législatives (Article 9 de la loi électorale).

Les mandataires en fonction c'est-à-dire ceux là qui n'ont pas eu à déposer une lettre de démission avant la date limite du dépôt de candidature ne peuvent être éligibles selon les prescrits de la Loi électorale en son article 9 point 6 et 9b. Cette disposition a été également violée par certains candidats qui continuent à gérer les entreprises publiques tout en étant candidats aux élections législatives. Nous avons observé plusieurs Administrateurs Délégués Généraux (ADG / PDG) des entreprises publiques en fonction, battent leurs campagnes électorales dans plusieurs circonscriptions électorales du pays sans que la CEI ne dise mot.

Il y a lieu de se poser la question de savoir comment le bureau de la CEI chargé de réceptionner les candidatures n'a pu déceler ces cas de fraude très flagrants. Les risques ici sont liés par le fait que ces mandataires-candidats risquent d'utiliser les deniers publics ainsi que le personnel des entreprises sous leur responsabilité aux fins de leurs campagnes électorales. Ils risquent aussi de s'occuper plus de leur campagne électorale au détriment de la gestion quotidienne de la chose publique.

IV.4 Absence des affiches de la majorité des candidats Président de la République dans les coins et recoins du Congo Profond.

Après quatre semaines d'une rude et agitée campagne électorale, on a noté dans le Congo profond, l'absence des candidats présidents de la République et parfois même l'absence de leurs affiches. Ceux-ci sont restés à Kinshasa au lieu de sillonner l'ensemble du pays.

Les jours restants ne suffiront plus pour un candidat de sillonner les 2.345.000 Km² de superficie que possède la République Démocratique du Congo; D'où ils auront des difficultés pour pouvoir convaincre la population sans un contact direct avec elle.

Sur terrain, il n'y a que les dirigeants de la transition qui semblent avoir la souplesse de circuler le Congo profond dans la mesure où ils se sont assurés leurs propres sécurités et non celle des autres candidats. Ici encore ont déploré cette inégalité de chance et de sécurisation des candidats.

La plupart des candidats sont descendu en provinces avec leur double qualité du Candidat mais aussi et surtout du Président de la République, du Vice-Président de la République, du Ministre, du Vice-Ministre, ... selon le cas.

A titre illustratif, sur 33 candidats Présidents de la République observés à Kinshasa à travers les images et les affiches, à Gemena dans le District du Sud-Ubangi, Province de l'Equateur nos observateurs ont vu jusque là que les affiches de 2 Candidats, à Bondo dans le district du Bas-Uélé en province orientale, sont visibles seulement les affiches 3 Candidats, à Sandoa dans le District de Lualaba au Katanga sont visibles les affiches seulement de 5 Candidats sur 33 enregistrés, à Kahemba dans le Bandundu seuls 6 candidats sur 33 sont présents, à Kasongo dans le Maniema seules 8 affiches des candidats sont visibles, à Mweka dans le Kasai Occidental, on a observé à travers les affiches la présence de 7 candidats sur 33 enregistrés à Kinshasa, à Lusambo dans la province du Kasai Oriental on a observé les affiches de 6 candidats sur 33, à Iregabaronyi en collectivité-chefferie de Nindja en territoire de Kabare au Sud-Kivu on a observé les affiches seulement de 2 candidats sur 33, à Tshela dans le Bas-Congo on a observé les affiches de 5 Candidats sur 33 et en fin dans le Territoire de Masisi au Nord-Kivu on a observé les affiches de 6 candidats présidents de la République sur les 33 enregistrés et visibles à Kinshasa.

L'absence de plusieurs candidats Président de la République dans le Congo profond remet en question l'aspect participatif des candidats et des électeurs au processus électoral en cours en République Démocratique du Congo ainsi que le droit à l'information des électeurs appelés à désigner la personne qui prendra le destin du pays en mains.

IV.5. Le non respect du délai de la campagne électorale

La campagne électorale a été lancée officiellement le 29 juin 2006 et a été essentiellement concentrée dans les grands centres urbains, alors que la grande partie de la population Congolaise est rurale.

Comme nous l'avons précédemment souligné, les candidats ont à vrai dire commencé la campagne avant cette date, car nombreux parmi eux menaient

des actions de mobilisation en leur faveur sous couvert de la sensibilisation électorale.

Cette situation a privilégiée certains candidats au détriment des autres et a violée systématiquement l'article 28 de la Loi électorale stipulant que : « *La Campagne électorale est ouverte 30 jours au maximum avant la date du scrutin et s'achève 24 heures avant cette date* ».

IV.6. Utilisation des Mineurs à des fins propagandistes

Lors de la dernière manifestation organisée par un groupe de dix neuf candidats à la présidence de la République le mardi 11 juillet 2006 à Kinshasa, les enfants de moins de 18 ans ont été nombreux à participer à cette manifestation qui a été violemment réprimée par les forces de l'ordre de la ville de Kinshasa faisant plusieurs blessés graves et de nombreuses arrestations dont parmi elles les enfants de moins de 18 ans.

Les enfants sont également utilisés par des partis politiques et des candidats pour apposer et/ou arracher les affiches de certains candidats.

Cette manipulation des enfants est un acte condamnable car elle met en danger la vie d'un mineur qui est supposé n'est pas avoir la faculté de faire le choix politique, ou qui n'a pas encore atteint l'âge légal pour pouvoir poser des actes à caractère politique.

IV.7. Du Climat d'intolérance durant la Campagne électorale

Les actes d'intolérance se manifestent sur toute l'étendue du territoire national durant cette campagne électorale :

- A Kinshasa on assiste à des scènes d'arrachement des affiches du candidat président de la république et Président sortant Monsieur Joseph KABILA ;
- A Bukavu, la campagne des partisans du RCD (Rassemblement Congolais pour la Démocratie) a été dérangée par les partisans du PPRD qui se sont mêlés à la marche en chantant la gloire de leurs leaders Joseph KABILA et Vital KAMERHE ;
- A Gemena le samedi 15 juillet 2006, les partisans du MLC (Mouvement pour la libération du Congo) de Monsieur Jean Pierre Bemba (Vice-Président sortant) ont pris à l'assaut le véhicule transportant les matériels de campagne électorale du "PPRD de Joseph KABILA.

Les cas ci hauts cités ne sont qu'à titre exemplatifs. La recrudescence de ces actes est de nature à perturber le climat de quiétude tout au long de la période postérieure à la publication des résultats.

IV.8. Partis politiques aux projets de société identiques, Globaux, Généraux, non localisables dans le temps et dans l'espace, et dépourvus de tout Indicateur objectivement vérifiable.

Jusque là le peuple Congolais a de la peine à pouvoir opérer un choix parmi les candidats ou les partis politiques, car aucun de ces 250 partis politiques engagés dans la bataille électorale n'a déjà donné un projet de société différent des autres. Ils disent tous la même chose mais à des termes différents, parfois utilisant les même termes.

Il est arrivé que certains candidats se plaignent que d'autres ont copié leurs messages mutatis mutandis (*Cas du candidat à l'élection présidentielle Monsieur LUMUMBA fils de Patrice Emery Lumumba père de l'indépendance Congolaise*).

A l'analyse de tous les projets de société des candidats présidents de la République, on observe que tous les projets de société n'ont pas des objectifs mesurables et quantifiables dans le temps et dans l'espace. En plus de cela, tous les projets de société sont dépourvus des Indicateurs objectivement vérifiables. On observe des partis politiques aux idéologies politiques différentes mais ayant le même projet de société ou appartenant à une même plate-forme / famille politique !

IV.9 Elections Générales en RDC avec des Candidats présumés auteurs des crimes de guerre et des crimes économiques : Vers la sacralisation de l'impunité.

La République Démocratique du Congo est un pays qui a souffert des graves violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, des crimes restent jusque là impunis pour la simple raison que la plupart des ces violateurs se sont retrouvés aux fauteuils les plus luxueux du pays, aujourd'hui ils se retrouvent encore en tant que meneurs du jeu politique parce qu'ils sont tous des candidats aux élections à tous les niveaux.

La plupart des candidats présidents de la République (*Anciens seigneurs de guerre et autres présumés criminels économiques de triste mémoire*) prônent la bonne gouvernance alors qu'ils n'ont aucune expérience de la bonne Gouvernance et restent dépourvus de toute réalisation palpable en faveur de leurs électeurs potentiels

Le peuple Congolais a été piégé et risque de se retrouver dans une troisième république sous la conduite des tueurs et pillards qui devraient en principe se retrouver à la Cour Pénale Internationale ou auprès d'une autre instance judiciaire compétente.

Les électeurs Congolais ont voté la tribu, la région, l'ethnie et la langue. Ils n'ont pas été vigilants pour élire à la tête des institutions du pays des hommes et des femmes qui ont des réalisations effectives et qui ne sont ni de près ni de loin concernés par toutes les tragédies humaines qu'ont connues le pays.

IV.10. Clôture de la Campagne Electorale dans un climat des violences et de Psychose généralisée à Kinshasa capitale de la Rép. Dém. du Congo

Près de 6 heures de marche à pied sur les 24 kilomètres qui séparent l'aéroport international de N'djili et le stade Tata Raphaël dans le quartier du 20 mai, commune de KALAMU, Jean Pierre Bemba Gombo, Président du Mouvement de libération du Congo (MLC) a fait la démonstration non seulement de sa popularité dans la capitale mais aussi de son endurance physique.

L'assaut final de Jean Pierre Bemba, Jeudi 27 juillet au Stade Tata Raphaël remplis comme un œuf a été emmaillé d'incidents : un policier de la PIR tué, puis brûlé à l'entrée principal de ce vieux temple du sport, un membre inférieur du policier brûlé a été jeté dans la rivière KALAMU qui sépare le stade et quartier MATONGE. A-t-il été tué par balles ? Difficile de l'affirmer maintenant. Tard dans la soirée, des sources policières ont confirmé au post que le Major Jean-Marie KITOKO SAIDI de la police a été tué par balle dans la foule qui acclamait et accompagnée Jean Pierre Bemba (*Président du MLC*).

Plusieurs Postes de la police aux alentours de l'ex 20 mai ont été saccagés et brûlés par des militants en colère. Deux institutions d'appui à la démocratie ; la Haute Autorité des Médias (HAM) et l'Observatoire National de Droits de l'homme (ONDH) ont été mis à sac et un Bus de HAM incendié, il reste plus rien dans ce bâtiment qui appartenait originellement à l'archidiocèse de Kinshasa.

Ce n'est pas tout, ont également été victimes intolérance « le général » Sony KAFUTA alias Rockman » dont l'église, armée de l'éternel a été entièrement saccagée et brûlée et l'Artiste musicien Werra Son, son quartier général, la Zamba playa a été également pillée et brûlée. Des scènes qui rappellent les pillages des années 1990.

Toutes ces violences ont précédé l'arrivée au lieu du Meeting du Candidat Président Jean Pierre Bemba rentré de Kisangani dernière étape de sa campagne électorale en province avant Kinshasa où il a été accueilli par un monstrueux bain de foule et encadré par son garde rapproché.

Au moment où le feu brûlait au siège du Musicien Werrason, Drôle de coïncidence, la « caserne privée » du Vice – Président de la République Jean Pierre Bemba Gombo, située sur l'avenue de la Justice et/ou est cantonnée une centaine de militaires de son garde rapproché avec leurs familles a pris feu le jeudi 27 juillet dans les après – midi. Comme dit – on « *on ne fait pas la fête quand ça brûle chez le voisin* ».

L'incendie aurait occasionné des dégâts importants, aussi bien matériels qu'en vies humaines. Deux bébés des épouses de militaires seraient calcinés, selon le témoignage recueilli sur le lieu du drame. C'est vers 13 heures et demi que l'incendie a commencé, le feu qui a été constaté dans un premier temps au niveau de la toiture maison, quand à la cause de l'incendie jusque là le flou persiste certain militaires accusent le passage 15 minutes avant des mirages de l'EUFOR.

A les croire, ces avions auraient jetés des explosifs dans leur concession, à leur passage. Thèse que le Commandement Général de l'EUFOR à Kinshasa a rejeté dans une déclaration rendue publique le jeudi dans la soirée.

V. TABLEAU SYNOPTIQUE DES TENDANCES GENERALES DES RESULTATS POUR LES ELECTIONS PRESIDENTIELLES

N°	PROVINCE	CANDIDATS	POURCENTAGE du corps électoral
1	BANDUNDU	- Antoine GIZENGA - Joseph KABILA - Jean Pierre BEMBA - Autres candidats	- 30 % - 25 % - 23 % - 22 %
2	BAS - CONGO	- Jean pierre BEMBA - Joseph KABILA - Oscar KASHASLA - Autres candidats	- 37 % - 31 % - 04 % - 28 %
3.	EQUATEUR	- Jean –Pierre BEMBA - Joseph KABILA - Pierre PAY PAY - Autres candidats	- 43 % - 39 % - 07 % - 11 %
4	KASAÏ OCCIDENTAL	- Oscar KASHALA - Jean Pierre BEMBA - Joseph KABILA - Autres candidats	- 27 % - 22 % - 18 % - 32 %
5	KASAÏ ORIENTAL	- Joseph KABILA - Oscar KASHALA - Jean pierre BEMBA - Autres candidats	- 40% - 25% - 20 % - 15%
6	KATANGA	- Joseph KABILA - Lunda BULULU - Pierre PAY PAY - Autres candidats	- 86 % - 04 % - 03 % - 07 %
7	KINSHASA	- Jean Pierre BEMBA - Joseph KABILA - DIOMI NDOGALA - Oscar KASHALA - Antoine GIZENGA - Autres candidats	- 30 % - 21 % - 08 % - 06 % - 03 % - 32%
8	MANIEMA	- Joseph KABILA - ZAHIDI NGOMA - Pierre PAY PAY - Autres candidats	- 92 % - 2 % - 1% - 5 %

9	NORD KIVU	- Joseph KABILA - Pierre PAY PAY - Azarias RUBERWA - Autres candidats	- 87 % - 08 % - 01 % - 04 %
10	PROVINCE ORIENTALE	- Joseph KABILA - Jean-Pierre BEMBA - Pierre PAY PAY - Autres candidats	- 71% - 17% - 02% - 10%
11	SUD KIVU	- Joseph KABILA - Pierre PAY PAY - ZAHIDI NGOMA - Autres candidats	- 95% - 2% - 1% - 2%

V.1. EBAUCHE DE CLASSEMENT PAR POURCENTAGE

N°	NOMS ET POSTNOMS	POURCENTAGE
1	Joseph KABILA	54,1%
2	Jean Pierre BEMBA	17,4%
3	Oscar KASHALA	5,6 %
4	Antoine GIZENGA	4 %
5	Pierre PAY PAY	2,7%
6	Les autres candidats	16,2%
TOTAL		100 %

V.2. ESQUISSE SUR LA REPARTITION DU POURCENTAGE PAR VALEUR ELECTORALE DE LA PROVINCE

PROVINCES	Nombre de siège à l'Assemblée Nationale	Candidat <u>KABILA</u>	Candidat <u>BEMBA</u>	Pourcentage Provincial sur base du poids démographique et du Corps électoral
Kinshasa	58	3,5	5	11,6
Bas-Congo	24	1,5	2	4,8
Bandundu	57	3,5	2,8	11,4
Equateur	58	4,5	5,5	11,6
Province Orientale	63	8,5	1,5	12,6
Nord-Kivu	48	7,5	1	9,6
Sud-Kivu	32	6,1	0,2	6,4
Maniema	12	1,5	0,3	2,4
Katanga	69	11,5	1,5	13,8
Kasaï Oriental	39	3,5	2	7,8
Kasaï				

Occidental	40	2,5	3,5	8
TOTAUX	500	54,1	25,3	100

NB :

Par essai d'interprétation de ces tableaux, il y a lieu de confirmer au regard de ces tendances que le Président sortant, Monsieur Joseph KABILA aura la possibilité d'être favori en raison d'un pourcentage variant entre 50 et 56 % et que le second, le Vice-Président Jean-Pierre BEMBA, aura la possibilité d'avoir un pourcentage variant entre 17 et 25 %.

**VI. TABLEAU SYNOPTIQUE DES TENDANCES GENERALES DES RESULTATS
POUR LES ELECTIONS LEGISLATIVES**

N°	PROVINCE	DISTRICT/VILLES	PARTI PRESENTE GAGNANT
1	BANDUNDU	- MAI – NDOMBE - KWILU - KWANGO	- PPRD - PALU - PALU
2	BAS - CONGO	- CATARACTES - LUKAYA - BAS – FLEUVE - BOMA - MATADI	- MLC - MLC - PPRD - PPRD - MLC
3	EQUATEUR	- NORD UBANGI - SUD UBANGI - MONGALA - TSHUAPA - EQUATEUR	- PPRD - PPRD - PDC - MLC - MLC
4	KASAI OCCIDENTAL	- KASAÏ - LULUA - KANANGA	- PPRD - MLC - UREC
5	KASAÏ ORIENTAL	- SANKURU - KABINDA - TSHILENGE - MBUJI- MAYI	- PPRD - PPRD - UREC - UREC
6	KATANGA	- TANGANYIKA - HAUT – LOMAMI - HAUT – KATANGA - KOLWEZI - LUALABA - LUBUMBASHI - LIKASI - KALEMIE	- PPRD - PPRD - PPRD - PPRD - PPRD - PPRD - PPRD - PPRD
7	KINSHASA	- LUKUNGA - FUNA	- MLC - MLC

		- TSHANGU - MONT - AMBA	- PPRD - PPRD
8	MANIEMA	- KINDU - KIBOMBO - KASONGO - KALIMA	- INDEPENDANT - PPRD - PPRD - PPRD
9	NORD - KIVU	- BENI - BUTEMBO - GOMA - RUTSHURU - MASISI	- PPRD - CODECO - PPRD - CODECO - RCD
10	PROVINCE ORIENTALE	- ITURI - BAS – UELE - ISANGI / THOPO - HAUT – UELE - KISANGANI	- PPRD - MLC - PPRD - PPRD - PPRD
11	SUD KIVU	- BUKAVU - KABARE - WALUNGU - UVIRA - FIZI - IDJWI - SHABUNDA - MWENGA - KALEHE	- PPRD - PPRD - INDEPENDANT - PPRD - PPRD - PPRD et DCF - PPRD et RDC - PPRD - INDEPENDANT

N.B :

Il ressort de ce tableau que le parti politique de la famille politique du chef de l'Etat soit, le parti du peuple pour la reconstruction et la démocratie (PPRD) risque fort d'avoir la majorité parlementaire et partant présider l'Assemblée Nationale et former le prochain Gouvernement.

Dans cette hypothèse la gestion du pays devra être assurée par une même feuille politique qui pilote ainsi le Gouvernement et l'Assemblée Nationale avec un Chef d'Etat inamovible.

Cette situation pourra engendrer une forte opposition extraparlamentaire si le parti gagnant n'amorce pas des alliances extra électorales avec des partis qui sont venus en deuxième et en troisième position aux élections présidentielles.

VI. CONCLUSION GENERALE

La République Démocratique du Congo est un pays qui traverse un moment d'apprentissage démocratique ; Elle vient de parcourir une longue période de dictature et suivi d'un conflit armée avec un bilan très mitigé par conséquent elle ne peut comme par baguette magique s'offrir les élections libres, démocratiques et transparentes comme les vieilles démocraties, raison pour laquelle le processus actuel est malgré tout à encourager. Mais cela ne peut aucunement expliquer les déviations faites par le gouvernement en place enfin asphyxier voir même d'éliminer politiquement les opposants. Ils en est de même des déviations faites par la Commission Electorale Indépendante (CEI) dans le processus d'administration électorale.

Le Collectif des organisations des jeunes solidaires du Congo-Kinshasa (COJESKI-RDC) a effectué quatre semaines de monitoring global de la période d'avant, pendant et post scrutins législatifs et présidentiels en République Démocratique du Congo. Il a déployé trois jeunes observateurs indépendants des élections (anonymes et officiels) par circonscription électorale et sur toute l'étendue du pays, dans une approche de monitoring à la fois actif, passif, proactif, intra administration électorale, extra administration électorale et d'automatisation des données.

Ce Rapport de 41 pages couvrent toutes les 11 provinces de la République Démocratique du Congo et fait état de principales violations des dispositions de la loi électorale durant la campagne électorale et esquisse sur les tendances générales afférentes à un échantillonnage de trois bureaux de vote par circonscription électorale. Il couvre la période allant du 1er Juillet au 2 Août 2006.

Nous vous en souhaitons bonne réception et sollicitons votre solidarité Agissante pour que les résultats des urnes puissent être opposables à tout le monde sans distinction. Certes, si les tendances générales dégagées dans notre rapport arrivaient à se confirmer, Une seule famille politique aura la possibilité de gérer la Présidence du Pays, le Gouvernement et l'Assemblée Nationale. Dans cette optique nous assisterons à Gouvernement homogène plein de cohésion avec l'émergence d'une forte opposition extraparlamentaire. Dans cette situation, il faudra l'émergence par la société civile des mécanismes extraconstitutionnels pour que le nouveau régime démocratique ne puisse pas se métamorphoser en régime totalitaire.

Puisse la paix régner davantage en République Démocratique du Congo.

LE COJESKI / RDC.

SIEGE ADMINISTRATIF : N° 13 bis, Avenue Masimanimba, Quartier Lodja, Commune de
KASAVUBU **B.P.**: 448 Kinshasa I - Rép. Démocratique du Congo,
Téléphone: + 243.998.121.369 / + 243.998.666.310 - **Fax**: 0033.821.188.448
E-mail : cojeski_rdcongo@yahoo.com / cojeski.rdc@societecivile.cd
Sites Web: www.cojeski.cd / www.societecivile.cd